

XXVe CONGRES
DE L'ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIETES SAVANTES

TOURNUS
18, 19, 20, 21 JUIN 1954.

COMMUNICATIONS
présentées
AUX SEANCES D'ETUDES

ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIETES SAVANTES
5, Rue de l'Ecole de Droit, 5

DIJON

1959

0
N

510
CON

Bourguigne (Tranche)

(200)

IV. CONGRES
DE L'ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIETES SAVANTES
XXVe CONGRES
A TOURNUS

DE L'ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIETES SAVANTES

T O U R N U S

18, 19, 20, 21 J U I N 1954.

C O M M U N I C A T I O N S

présentées

AUX SEANCES D'ETUDES

ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIETES SAVANTES

5, Rue de l'Ecole de Droit, 5

D I J O N

1 9 5 9

C I E R
71700 TOURNUS
F R A N C E

XXVe CONGRES
DE L'ASSOCIATION BOURGUIGNONNE
DES SOCIETES SAVANTES

A TOURNUS

18, 19, 20, 21 JUIN 1954.

RESUME

Il n'y a pas lieu, ici, de retracer les prestigieuses manifestations qui ont accompagné le XXVe Congrès de l'A.B.S.S. ainsi que le Premier Colloque du Centre International d'Etudes Romanes. Un compte-rendu assez complet a paru dans le Bulletin de l'A.B.S.S (n^{os} 18 et 19, juillet-décembre 1954) bulletin que nous joignons à cet exemplaire.

Chacun a eu vent des difficultés survenues qui ont empêché le C.I.E.R d'éditer les Actes de ce Colloque. (art roman) et les travaux du Congrès A.B.S.S. (non romans)

Le C.I.E.R. a pu depuis 1957 publier un bulletin trimestriel et il espère pouvoir y faire paraître toutes les études d'ordre roman laissées en souffrance.

De notre côté, afin de tenir nos engagements, nous publions le compte-rendu des travaux non-romans. Les impératifs financiers nous ont contraint de ne faire paraître qu'un volume ronéotypé, comme pour notre Congrès de Tonnerre. Nous espérons cependant que malgré sa présentation modeste, ce volume ne sera pas inférieur à ses prédécesseurs grâce aux Etudes qui y sont contenues, études dont certaines (sur Cluny, notamment) auront un grand retentissement.

L'A.B.S.S.

I - ARCHEOLOGIE

DECOUVERTE D'UN ATELIER PALEOLITHIQUE DANS LA VALLEE DU MESVRIN

par M. Albert M A Z I O N

Président de la Société d'Histoire Naturelle d' A U T U N

R E S U M E

--

Cette station préhistorique se trouve dans l'Autunois à la limite des communes de Broye et de Saint-Symphorien de Marmagne, à environ 400 m au nord du lit du Mesvrin, en bordure de la route départ.61)

Au cours de recherches superficielles dans des terrains cultivés de la vallée du Mesvrin, des objets en pierre, taillés ou polis, notamment des outils en silex ou en quartzite ont pu être ramassés; ils comprennent des lames, couteaux, racloirs, percuteurs, burins, perçoirs, etc, intacts ou brisés, des pierres-figures à profils humains, d'oiseaux ou de serpents. De nombreux rognons, éclats ou débris en silex provenant des grandes stations préhistoriques voisines sont mélangés aux produits et déchets extraits des roches locales. L'affluence des minéraux importés et la diversité des objets de fabrication indigène ne permettent pas de fixer l'époque exacte de l'occupation du terrain; elles confirment pourtant la dénomination d'atelier des Garneaux donnée à la nouvelle station qui a été occupée successivement par des peuplades primitives pendant les climats tempérés des époques du paléolithique supérieur du mésolithique et du néolithique.

Un inventaire provisoire donne un aperçu des objets trouvés parmi lesquels on remarque une pierre trouée ayant servi de parure ou d'amulette. La nomenclature définitive sera établie d'après le résultat des fouilles qui seront entreprises prochainement.

OCCUPATION GAULOISE ET GALLO-ROMAINE
DE LA FORET DE CHATILLON -

par M. R. P A R I S

(Résumé)

Le grand massif forestier de Châtillon-sur-Seine, qui comprend la forêt domaniale, des bois communaux et des bois particuliers, recouvre aujourd'hui à peu près complètement le plateau calcaire situé entre les vallées de la Seine à l'ouest, du Brévon au sud, de la Digeanne et de l'Ource à l'est et limité au nord par la zone des bonnes terres de la "vallée sécante" châtillonnoise.

La répartition des tumulus (hallstattiens et de la Tène) dans ce massif indique une bien moindre extension de la surface boisée, à l'époque gauloise; les bordures de ce plateau qui dominaient les vallées étaient sans doute cultivées.

A l'époque gallo-romaine, huit établissements actuellement repérés et situés plus au centre du plateau attestent un déboisement plus poussé et des zones de culture jusqu'au centre du massif.

L'absence de vestiges plus récents permet de placer à la fin de la période gallo-romaine l'abandon des cultures et la grande extension de la forêt; extension qui a repris au siècle dernier et se poursuit.

Parmi les vestiges G-R décelés il convient de signaler un important ensemble de substructions situé au carrefour des voies de Châtillon à Saint-Germain-le-Rocheux et d'Essarois à Vertault. Ces restes comprennent un "fanum" (?) central et une vaste enceinte avec habitations adossées. Des fragments de sculptures, découverts en surface, témoignent de l'importance de cet établissement. Des fouilles vont y être entreprises.

Un grand nombre a été repéré à l'ouest de Châtillon, le long de la route reliant Chalon à Bibrey, dans une zone marécageuse et de diverses industries. Sur la rive droite, les restes sont rassemblés d'habitations et d'enclos. L'ensemble offre des particularités, dont les plus intéressantes sont les refuges fortifiés, à l'origine peut-être de la culture de la Tène. L'ensemble est situé dans une zone favorable, le long de la route de Châtillon à Vertault, dans une zone marécageuse et de diverses industries. Sur la rive droite, les restes sont rassemblés d'habitations et d'enclos. L'ensemble offre des particularités, dont les plus intéressantes sont les refuges fortifiés, à l'origine peut-être de la culture de la Tène.

Les industries de la céramique, du bois et du métal de bronze ont prospéré dans une zone favorable. Les industries de la céramique et du métal de bronze ont prospéré dans une zone favorable. Les industries de la céramique et du métal de bronze ont prospéré dans une zone favorable.

 Résumé (R E S U M E)

Résumant les recherches antérieures ainsi que les observations et les fouilles qu'il a pu faire durant une trentaine d'années, l'auteur présente une carte archéologique de la région chalonnaise à la fin de l'époque gauloise, lorsque le développement du port de Cabilonnum eut assuré la prospérité du pays environnant.

A Chalon, où la Saône a livré plus de vingt épées gauloises, deux umbos de bouclier, une dizaine de chaudrons en feuilles minces de cuivre, d'abondantes situles, etc, doit-on voir un poste de péage, un entrepôt fortifié ou bien un port près duquel des armes étaient offertes aux divinités du fleuve, suivant une dernière exégèse due à un savant étranger? Quel était l'emplacement exact de la ville au temps de l'indépendance? Telles sont les questions que l'on peut tout d'abord discuter, car la cité romaine et l'oppidum celtique ne semblent pas s'être superposés, mais plutôt juxtaposés et les trouvailles fortuites du XIXe siècle n'ont pas toujours été très bien interprétées autrefois.

Les découvertes monétaires nous renseignent sur les échanges effectués entre les pays du nord et du Midi par l'intermédiaire de Chalon, lieu de raccord entre les routes terrestres et fluviales, lien entre la Manche et la Méditerranée; on en note surtout à Chalon, à St.Vallier, Chenove, Marloux et dans de nombreux villages dont la distribution géographique est assez suggestive.

La Saône était jalonnée par de petits établissements à Verdun, Crissey, Lux, St.Rémy, Ouroux, Gigny. Des gués, des points de débarquement pour les vins méridionaux, des lieux de passage pour le sel s'observent en divers lieux.

Une grosse station routière a été repérée à Marloux (com. de Mellecey) sur le chemin reliant Chalon à Bibracte; elle était pourvue d'un sanctuaire et de diverses industries. Sur la rive droite, les forêts apparaissent parsemées d'habitats. De l'autre côté de la Saône, la Bresse offre des Mardelles. Vers les collines occidentales, abondent les refuges fortifiés, d'origine néolithique le plus souvent, que l'homme de la Tène réoccupa. D'une façon générale, le second âge du Fer a surtout développé ce qui existait auparavant dans ce domaine, et l'on constate par exemple à Granges, Marloux, Château-Beau, une curieuse continuité en ce qui concerne l'habitat, qu'il soit en plaine ou en montagne.

Les industries de la céramique, du bois et surtout du bronze ont trouvé en Chalonnais un milieu favorable. Les agriculteurs s'y livrèrent à la culture du blé dans les sols lourds; ailleurs ils pouvaient disposer de pâturages étendus. Le commerce y fut florissant. Enfin la persistance de l'art et de la religion celtiques après la conquête permettent de mesurer la vitalité en Chalonnais de la civilisation de la Tène.

REVUE ASSOCIÉE CULTURELLE DE BOURGOGNE
CONTRIBUTION A L'ETUDE DES VOIES ANTIQUES de la BOURGOGNE
DEUX NOUVEAUX TRACES DE ROUTES CELTIQUES ET ROMAINES
à signaler dans l' A U T U N O I S

par M. Albert MAZION

(Résumé)

Ces deux voies de communication, retrouvées en médiocre état, sont :

1° - un chemin celtique doublé d'une route romaine, découvert dans la commune de Broye au lieu dit Fontenotte et montant sur les pentes ouest du Mont-Jeunot. Cette voie est à environ 15 kms d'Autun. Elle laisse encore apercevoir les blocs de l'ancien chemin gaulois et le pavage romain. De part et d'autre de ce hameau, les vestiges sont recouverts par une route récemment empierrée au sud et se perdent, au nord dans les bois avoisinants. Ces deux routes suivaient le tracé connu allant d'Autun à Beaujeu et Anse, par Montjeu, Marnay, La Tour du Bost et Suin.

2° - un chemin celtique serpentant sous une route romaine, découvert sur le territoire de la commune de la Boulaye et joignant Saint-Eugène à Toulon-s/Arroux. Cette double voie semble avoir relié dans l'antiquité les routes celtiques principales allant l'une de Bibracte à Ansa Paulini par Charmoy, Suin, Beaujeu; l'autre de Bibracte à Gergovia en traversant la Loire près de Diou ou Dampierre. La route celtique a d'abord été recouverte par un pavage romain, puis entretenue convenablement jusqu'au 18ème siècle; elle doit être, cette année, complètement restaurée entre Toulon et Dettay.

L'auteur émet l'hypothèse que les deux tronçons de route détaillés ci-dessus, appartenaient à deux voies dont les prolongements devaient se rencontrer à proximité de la Tour du Bost, sur la Commune de Charmoy, en Saône-et-Loire.

DIVERS ASPECTS CULTUELS DU SANCTUAIRE
DES SOURCES DE LA S E I N E

(Résumé)

par M. Roland M A R T I N -

L'exploration exhaustive du sanctuaire des Sources de la Seine exécutée en diverses campagnes depuis 1948 (cf c.s. dans Gallia, Revue archéologique de l'Est et Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or) et la nature des trouvailles mises au jour ont permis de préciser l'évolution architecturale des constructions et en même temps de mieux comprendre les divers aspects du culte de Sequana.

On relèvera d'abord, du point de vue architectural et topographique, la juxtaposition de constructions et d'éléments divers. Nous n'avons pas trouvé de vestiges antérieurs à la conquête romaine, mais les premières constructions qui suivirent, - élevées sans doute, d'après la céramique et l'appareil des au début du I-S de notre ère - furent un complexe de type celtique; un fanum comprenant une petite cella carrée, d'environ 5 mètres de côté, entourée d'une portique dont le stylobate, fait de grosses dalles de calcaire, est bien conservé sur les côtés Est et Sud, avec amorce des retours à l'O. et au N. Ce type de fanum, bien connu en Bourgogne et dans la Gaule centrale, présente un caractère celtique très net et se rattache aux traditions indigènes.

L'évolution architecturale postérieure marque l'emprise d'une clientèle plus sensible aux influences romaines, le était placé en contre-bas de la terrasse Est, en une position intermédiaire et au voisinage de la source, qui existait déjà, et qui fut englobée dans l'ensemble architectural plus vaste qui fut élevé sans doute vers le IIe S. Cet ensemble, installé sur la terrasse orientale, agrandie et partiellement conquise sur la falaise, comprenait : au N. une cour péristyle rectangulaire, entourée de portiques sur les quatre côtés (fragments de colonnes, de chapiteaux et de bases); au Sud, un ensemble de salles, disposées en longueur sur une étroite terrasse allongée Nord-Sud; c'est dans l'une de ces salles qu'a été retrouvée la statue cultuelle de Sequana, conservée au Musée de Dijon. A l'intérieur de la cour, en contrebas, puisqu'on y accédait par quelques marches, fut aménagé un bassin cultuel, de forme ovoïde, alimenté par la source - la véritable source sacrée - captée en profondeur sous le sol de la cour - par un système de dallage et de canalisation. L'eau étant ensuite évacuée par des canalisations faites de gros blocs de calcaire, en direction de la piscine froide, construite au fond du Vallon.

Ce type de construction apporte une transformation radicale dans le sanctuaire; il marque la prédominance de la clientèle

../..

gallo-romaine; il se place dans la tradition des structures architecturales dérivées de la tradition hellénistique - romaine. Nous sentons ainsi très nettement l'évolution qui s'est produite au cours des deux premiers siècles de notre ère.

Enfin, une troisième série de construction dans le fond du vallon traduit l'évolution finale. Un peu partout dans le monde romain, les cultes primitifs indigènes consacrés aux divinités des sources et aux eaux subissent une transformation caractéristique des moeurs romaines. L'aspect proprement culturel et religieux de ces sanctuaires se double d'un aspect thérapeutique et les édifices culturels sont complétés par des constructions imposées par les préoccupations d'hydrothérapie manifestées par la clientèle romaine. C'est ce qui explique la construction des deux piscines, chaude et froide, en contrebas du sanctuaire. Divers éléments monnaies ciment, etc) permettent de dater ces constructions de la fin du IIe ou du début du IIIe siècle. Il est intéressant de constater que la diversité de la clientèle, faite pour une part de la population indigène, gauloise, et pour une autre part d'éléments plus évolués, romains ou romanisés, se manifeste aussi, et d'une façon parallèle, dans la nature des offrandes. Celles-ci s'échelonnent entre les produits locaux, où l'on retrouve des techniques purement indigènes, de tradition celtique, et des oeuvres directement inspirées et même fabriquées par des ateliers hellénistiques romains. A une extrémité, nous avons des offrandes du type enfants dans les langes, avec des visages plats, sans volumes, dont les traits sont simplement incisés; à l'autre bout de la chaîne, nous avons des bustes idéalisés ou des portraits de type romain; sans parler enfin des fameux bronzes qu'il faut placer dans la tradition classique.

Une oeuvre composite montre le caractère mêlé de cette clientèle et marque bien la façon dont l'amalgame a pu se produire. C'est la stèle, portant une inscription celtique, partie en caractères latins, partie en caractères grecs, trouvée en 1953 et publiée dans la Revue des Etudes anciennes de 1956. Le style de la sculpture est déjà dégagé de la tradition indigène; mais l'inscription à la fin du Ier S. de notre ère est encore en Gaulois, alors que d'autres dédicaces à la même époque étaient gravées dans de beaux caractères latins traditionnels.

Evolution architecturale et nature des trouvailles s'accordent pour nous faire saisir les divers aspects culturels de ce sanctuaire et l'évolution qui superposa aux éléments indigènes et gaulois les apports romains; édifices et offrandes répondaient aux tendances variées d'une clientèle assez complexe et d'origines diverses.

UN OUVRAGE MILITAIRE DU HAUT MOYEN-AGE ?

L'enceinte circulaire de Villenauxe-la-Petite (1)

(Seine-et-Marne)

par MM. Pierre PARRUZOT et René DIEHL

Si l'observation et la photographie aérienne ont donné lieu, en Angleterre, à de nombreuses découvertes de sites archéologiques, il n'en est pas de même dans notre pays. En dehors des travaux du Père POIDEBARD et de BARADEZ, en Syrie et en Afrique du Nord, les résultats acquis à ce jour n'ont en effet, apporté à l'archéologie métropolitaine française que peu de documents de valeur, permettant une exploitation précise.

De l'avis des spécialistes, la photographie réalisée par notre collègue sénonais, M. André Bret, est la première obtenue en France qui présente, à la fois, qualité et intérêt évidents (Figure I).

Toutefois, il convient de noter que le mérite de la découverte initiale revient à M. Gaston MIRVAULT, correspondant du Cercle du Canton de Bray-sur-Seine.

En effet, prospectant en 1950 les sites préhistoriques de sa région, M. MIRVAULT avait remarqué qu'au lieudit "Le Perrier", sur le finage de Villenauxe-la-Petite, la végétation présentait un aspect curieux, et que semblait s'y délimiter une série de cercles concentriques colorés différemment du reste de la culture.

Frappé de l'identité de ce phénomène avec ceux observés en Angleterre, il avisa le bureau de sa société de la découverte. Après exploration du terrain, les archéologues braytois s'efforcèrent de réunir les moyens d'une observation aérienne permettant un examen complet du site.

Ce fut ainsi que M. BRET fut amené à réaliser ses travaux photographiques, à bord d'un appareil piloté par M. Albert GAULARD.

LE SITE

La Commune de Villenauxe-la-Petite (Canton de Bray-sur-Seine), en Seine-et-Marne, située aux confins Nord-Est des plateaux du Sénonais, sur la rive gauche de la Seine, est dominée par une petite éminence constituant la dernière terrasse avant la plaine maréca-geuse.

C'est à l'extrémité Nord de cette colline qu'est visible le site archéologique détecté, occupant la totalité d'une vaste pièce de terre, cadastrée : Section C- Le Perrier, n° 291 à 298.

-
- (1) -L'Yonne Républicaine -Auxerre - 26 Novembre 1952.
 - La vie dans la Bassée - Bray-sur-Seine - Mars 1953
 - Revue Archeologique de l'Est -Dijon -T.III, 1952, p.254, pl.IV
 - Sciences et Avenir - Paris -n° 78, Août 1953, 1 pl.
 - Antiquity - 27, 1953 -OGS CRAWFORD -A crop-site in France, p. 242.

Grâce à la photographie aérienne l'existence d'une grande enceinte circulaire, de 140 m. de diamètre, y a été révélée. Cette enceinte est formée par 2 larges bandes concentriques, entre lesquelles existe une troisième plus mince. Ces trois bandes sont rompues par une zone, orientée W-E, donnant accès à la partie centrale, où se voient plusieurs taches de dimensions et formes diverses.

De l'examen du document photographique se dégage l'impression de la présence d'une enceinte en poteaux, ceinturée de part et d'autre de fossés, aujourd'hui comblés, les taches représentant de leur côté des vestiges de foyers ou constructions détruites.

L'analogie constatée avec les grandes enceintes cultuelles préhistoriques anglaises, du type "Henge" est frappante. Au moment de la découverte cette opinion fut partagée par d'éminents spécialistes comme MM. R. VAUFREY, Directeur régional des Antiquités préhistoriques, LEROI-GOURHAN et G. BAILLOUD, du Musée de l'Homme, G. GAUDRON, de la Société Préhistorique Française, etc...

Cependant, de nombreux sites de la Tène, témoignages d'une occupation importante, étant connus dans tout le Sénonais (plateaux et vallées), et par ailleurs, des enceintes circulaires ayant été découvertes autour de tombes à char dans la région située entre Seine et Marne, l'hypothèse d'un lieu de culte ou funéraire gaulois fut également envisagée.

Pour cette raison, l'autorisation réglementaire de sondages fut demandée à M. PIGANOL, Directeur régional des Antiquités Historiques, responsable pour l'époque de la Tène.

LES FOUILLES

Grâce à l'extrême obligeance des propriétaires et exploitants des terrains, MM. LUCQUIN frères et RONDEAU, les travaux ont été exécutés courant Août 1953 (1). Ils furent entrepris par le Cercle du Canton de Bray-sur-Seine, avec l'assistance technique des équipes de fouilles de la Société Archéologique de Sens et de la Société des Fouilles archéologiques de l'Yonne, placées sous notre responsabilité (2)

Il s'agissait d'effectuer des coupes stratigraphiques pour étudier :

-
- (1) -Yonne Républicaine -Auxerre - 14-15 Août et 22-23 Août 1953
-L'opinion de Seine-et-Marne-Provins -28 Août, 4 et 11 septembre 1953
-La Liberté de Seine-et-Marne -7 Septembre 1953
 - (2) -Les responsables des travaux tiennent à remercier ici toutes les personnes qui leur ont apporté appui et concours pour la réussite du travail entrepris, notamment MM. PIGANOL, H. HUBERT, P. LEBEL, M. le Maire de Villenauxe, M. le Doyen de Bray, M. l'Abbé HENRY, M. GUILMENT, les membres du Cercle de Bray, ainsi que les Scouts et leur chef J.M. SCHERER, les membres de la S.F.A.Y et de la S.A.S., sans oublier l'Intendante du camp qui sut si bien remplir son rôle avec celui d'assistante ès-fouilles.

- Chantier 1 - la structure des fossés présumés, à l'extrémité formant le bord Nord de l'entrée, ainsi que la constitution de celle-ci;
- Chantier 2 - une tache intérieure paraissant quadrangulaire, située à 30 m. au Nord de l'entrée;
- Chantier 3 - une tache ellipsoïdale observée dans une terre située sur le versant Nord de la colline, à 200 m. de l'enceinte.

LES CONSTATATIONS

Chantier I

(Figures III et IV)

- Fossés -

a) - les sondages ont confirmé l'existence de 2 grands fossés (I & III), de coupe triangulaire, creusés dans le limon du plateau et le tuf ou la craie sous-jacente vers un niveau de 0,90.

Le fossé extérieur I, mesure 2m.30 de largeur au niveau de la craie (à 0.90), ce qui suppose environ 3m,60 au total en surface, pour une profondeur de 2,10.

Le fossé III, intérieur, est large de 3,10 au tuf (à 0,90), soit environ 4, 40 au sol et présente 2m,40 de profondeur.

D'après ce qui a été constaté pour le fossé III, ces deux ouvrages se terminent par une coupe franche, parallèle à l'entrée.

La stratigraphie des coupes obtenues permet d'établir que dans la zone fouillée :

- le comblement du fossé I s'est effectué en plusieurs phases et jusqu'à une époque tardive (17-18^e siècle ?). On distingue au fond et sur la base des parois un remplissage naturel, par ruissellement, sur lequel on constate une mince couche de cendres, avec petits charbons de bois, provenant d'un feu d'herbes et broussailles. A partir de 1m. 50 du fond, terre et nodules de craie apparaissent sans qu'il soit possible de préciser plusieurs couches d'époques différentes. On doit néanmoins signaler que divers objets, rencontrés vers 1,20, attestent qu'il s'agit de déblais provenant d'époques plus anciennes que la couche de cendres. L'affaissement progressif des bords, avant comblement définitif, aurait ainsi entraîné dans le fossé des matériaux accumulés sur les rives et contenant des déchets antérieurs provenant peut-être de curages.

- Le fossé III a disparu à la suite d'un travail systématique exécuté en une seule fois. Des lits alternés de terre et pierres (silex et grès parfois volumineux), avec débris de cuisine et autres, ont été répandus jusqu'au niveau du sol de façon à former un remblai homogène et solide. Ce remblai repose sur une mince couche de sédiments provenant des infiltrations ou bien d'un ruissellement antérieur.

..//..

b) - situé à 5 m. et 6m.40, entre les fossés I et III, le cercle intermédiaire II est de conception toute différente des autres. Etabli en fond de cuve, il n'est profond que de 1m.15. Sa largeur est de 0,65 au fond et de 1m.10 à la craie (à 0,90), soit environ 2m.20 au sol actuel. Il se termine en T par un fossé transversal de formes et dimensions semblables, long de 7m.00 et placé à 2m.00 en retrait de l'extrémité des deux autres fossés; dans cette partie un comblement identique au fossé III a également été exécuté. Par contre la coupe effectuée à 5m.00 plus au Nord n'a donné, au fond qu'un mélange de terre, craie et silex sans caractéristiques spéciales.

c) - le nivellement, pas plus que la stratigraphie n'ont apporté des preuves irréfutables de la présence d'un vallum qui aurait pu exister auparavant. Toutefois il est possible que la mise en culture ait été la cause de la disparition des dernières traces après le comblement définitif.-

- Entrée -

a) Chaussée centrale - les sept coupes transversales pratiquées dans le passage formant l'entrée, ont établi qu'une chaussée, empierrée de cailloux de silex, cassés partiellement, existe sur toute la longueur comprise entre les trois fossés. Cette voie d'accès, large de 2m,30, a encore 0,30 d'épaisseur sous le sol cultivé (à 0,30). Rectiligne à l'origine, elle a fait l'objet de profondes dégradations par extraction de ses pierres, ce qui rend son profil irrégulier et y provoque des lacunes.

b) Chaussée oblique - les coupes 6 et 7, prolongées vers le Nord, ont amené à constater l'existence d'une seconde chaussée. Celle-ci, déviée obliquement à gauche de la voie centrale, repose sur l'extrémité du fossé III. Cette particularité fournit ainsi un indice chronologique relatif, et peut-être même, la justification du comblement du fossé.

Postérieure à la première voie, cette chaussée est d'une technique différente. Ses matériaux comprennent quelques grès et des silex allongés, choisis de même dimension, placés côte à côte, en lits et rangées successifs. Cette structure particulièrement soignée, pourrait avoir son explication dans l'existence du remblai sous-jacent, peut être insuffisamment tassé au moment de la construction, ce qui a obligé à établir un bloc plus homogène qu'un simple macadam ordinaire. L'épaisseur moyenne du blocage est de 0,50 sous le sol des labours, pour une largeur inconnue dont il reste actuellement 1m,60. Très dégradée également par l'extraction des pierres il a été impossible de déterminer son point d'attache avec la chaussée centrale.

Chantier 2

-Fond de cabane - La coupe pratiquée dans la tache quadrangulaire a prouvé qu'il s'agissait de l'emplacement d'une cabane partiellement enterrée, dont le fond s'établi vers 1m,00 sur le tuf, et

.../..

qui a livré, à sa base des bandes transversales de cendres de couleur gris-noire peu épaisses. Aucune paroi n'a été atteinte au cours du sondage. Il n'est pas possible actuellement de se faire une idée de la construction installée à cet endroit.

Chantier 3

-Cavité énigmatique - Les résultats acquis dans ce chantier ne sont pas encore de nature à éclairer sur la structure générale et la destination de la cavité mise au jour.

On remarque un remplissage de terre, avec un lit de cailloutis peu important, comblant une vaste fosse dont une paroi, pour l'instant, a pu être dégagée et offre l'aspect de 3 gradins creusés dans la craie. Le fond semble régner à la profondeur moyenne de 2m,50, et la fosse paraît ovale avec 14 et 12m.00 pour dimensions.

LE MOBILIER

En général le mobilier recueilli est pauvre et relativement récent. Dans l'ordre chronologique les pièces marquantes sont : 1 fragment de tuile plate à rebord de technique gallo-romaine, une bulle papale en plomb (13^e siècle), le tiers d'un fer à cheval, une bouterolle de fourreau d'épée, en fer (17^e-18^e).

L'inventaire général est donné ci-après :

1° - Fossé I -

Dans le remplissage naturel, immédiatement sous les cendres, à 1m,50 :

- 1 bouterolle de fourreau d'épée, en fer (17^e-18^e)

Dans le remplissage supérieur :

- 1 petit clou de fer à tête en clé de violon -très usé;
- fragments de céramique : blanche, vernissée vert et jaune ou bien naturelle, dont une anse et reste de col du type péguau très évolué (15^e - 16^e), -gréseuse (col et reste de panse avec cordon décora d'empreintes digitales) du 17^e ou 18^e) - grise, ayant été au feu - 3 débris de tuiles ou carreaux sans caractère déterminée;
- ossements de mouton, chèvre, porc et boeuf (restes de cuisine).

2° - Fossé II -

Dans les lits de terre :

- fragments d'un vase en terre blanche décorée de traits de peinture brun-noire (flammules) ayant été au feu (15^e - 16^e);
- ossements de boeuf (vertèbres et omoplate).

3° - Fossé III -

Dans les lits de terre :

- 1 fort clou de fer à tête carrée;

.../..

- fragments de céramique : blanche à couverte grise, ocre jaune ou ocre-rouge-orangé - blanche à décor de traits de peinture brun-noire (flammules) dont une partie de fond large (15e -16e)- une anse ronde et forte vernissée vert, et un morceau de panse décoré de reliefs vernissés rouge, vert et jaune (17e - 18e) -
- 1 débris de col à bourrelet en pâte grise rappelant une forme du Haut Moyenâge;
- 1 fragment de tuile plate à clou;
- 1 fragment de tuile plate à rebord, de technique gallo-romaine;
- 1 crâne de chien de taille moyenne;
- 1 fragment de mandibule de porc;
- quelques os (porc, mouton).

4°- Chaussée centrale -

Sur ou dans le cailloutis :

- le 1/3 d'un fer de cheval, étroit, à bords lisses, avec un clou à tête en clé de violon;
- 1 clou et 1 fragment de bande fer mince;
- 1 rondelle de bronze, ouverte, à section triangulaire (peut-être pièce de machine agricole moderne);
- 1 très petit fragment de tôle de bronze mince;
- 2 débris de céramique blanche à couverte grise ayant été au feu
- 1 fragment de céramique à pâte rose.

5°- Chaussée oblique -

Dans les terres au-dessus du cailloutis :

- 1 bulle de plomb, du Pape HONORIVS III (13e).

6°- Fond de cabane -

Sur le fond, dans les cendres :

- 1 clou carré à tête en T;
- 1 petit clou à tête en clé de violon;
- 3 fragments de ferraille, tôle mince, dont un percé de trous destinés à une fixation par clous.

Dans le remplissage :

- fragments de céramique : 4 morceaux de col, pâte blanche - 1 col et d'autres débris, pâte blanche vernissée vert et jaune du type pégau évolué (15e - 16e), pâte blanche décor traits de peinture brun-noir et brun-rouge (flammules) des 15e -16e, rose à couverte grise (dont deux débris de couvercle);
- ossements de porc, mouton et chèvre, 1 dent de cheval.

7°- Chantier 3 -

- 1 petite hachette taillée néolithique, très abimée;
- fragments de céramique : blanche vernissée jaune et vert, blanche avec losange rose en relief, rose avec trace de feu;
- groupe de débris de grés présentant des traces de feu;
- ossements d'un animal non identifié;
- squelette d'un bovidé de petite taille, découvert au centre et au fond de la cavité.

.../..

DISCUSSION ET DATATION

Bien qu'il soit un peu tôt pour émettre une opinion, il serait vain de dissimuler que l'espérance de mettre au jour une enceinte préhistorique a été déçue. A aucun moment de la fouille des indices évidents ne sont venus corroborer semblable hypothèse.

Pour nous fixer sur l'origine de cet ouvrage le mobilier recueilli est sans valeur. Il apporte tout au plus des indications sur les dernières occupations et, probablement, sur le terminus qui peut être fixé à la Révolution. Ce fut en effet, certainement à cette époque que disparurent, avant une mise en culture définitive, les dernières traces du fossé I resté longtemps le seul encore ouvert. Cette opinion se précise devant l'aspect de la pièce de terre, englobant la totalité de l'enceinte, qui forme un bloc cadastral nettement différent des autres parcelles du lieudit. La consultation des actes notariés du 18^e siècle apporterait certainement une indication précieuse à ce sujet.

Antérieurement, vers la fin du 16^e sans doute, des travaux ont fait disparaître les fossés II et III. L'ordonnance et l'importance des aménagements de cette époque nous échappent encore mais pourront peut-être se dégager des feuilles méthodiques à exécuter dans les taches de la partie centrale.

Pour les périodes encore plus anciennes, les sondages n'ont rien apporté de valable. La bulle de plomb du 13^e siècle provient des terres de surface, et le fragment de tuile à rebord était dans les remblais de la fin du 16^e siècle.

Si la forme circulaire provoque tout de suite l'idée de mette ou donjon, la coupe des fossés et l'existence admissible d'une palissade indiquent que des techniques fort anciennes sont intervenues dans l'établissement de l'ensemble. Il ne saurait donc s'agir d'une place forte d'époque féodale proprement dite, où les fossés sont profonds, larges et à fond de cuve (4).

A défaut de documents historiques, l'étude critique de la position, du rôle possible et de la constitution de l'ouvrage, peut seule être un moyen de connaître la date d'origine.

Il convient donc d'étudier successivement ces éléments :

- La position - La position, sur une partie déjà basse (105-108 mètres d'altitude) au Nord des plateaux sénonais, en-dessous de la ligne des crêtes (150 m.), écarte une destination

- (4)- C.P.H.MARTIN-MARVILLE -Essai sur les châteaux royaux, villas royales ou palais du fisc des rois mérovingiens et carolingiens- Mém. Soc. des Antiq. de Picardie -Amiens -T.XXIII -1873, pp.354 à 488
- M. FLORANCE - Classement des Camps, Buttes et Enceintes du Loir et Cher -in Congrès Préhistorique de France - 3^e, 4^e et 6^e sessions- 1907, 1908 et 1910.

défensive contre le Sud. L'ouvrage ne s'articule pas dans le système des "Plessis" (Plessis Saint-Jean, (ex-des Eventés), Plessis du Mée, Plessis Gâtebled) édifiés au Moyen-âge pour la défense de la Champagne, sur l'autre versant, sous la crête, face aux Comtes de SENS et à la Bourgogne.

Aucune intégration ne peut davantage être envisagée avec les "Ville.." (Villiers sur Terre, Villuis, Villiers-sur Seine) synchroniques des "Plessis", qui étaient destinés à les couvrir.

L'horizon se développant devant le site impose l'opinion que, si l'enceinte est défensive, elle ne peut qu'être destinée à la mise à l'abri contre des attaques venues du Nord ou de l'Est, par la vallée de la Seine, ou bien par le fleuve lui-même.

-Le rôle - Toponymiquement aucun lieudit proche ne semble garder le souvenir du rôle ou des utilisateurs de l'enceinte. Si l'on exclut l'hypothèse du lieu de culte protohistorique, les dimensions incitent à voir en l'ouvrage moins une forteresse qu'un lieu de refuge temporaire. Il s'agirait à notre sens d'une sorte de camp retranché, survivance des "oppida", où la population voisine trouvait protection lors des passages de pillards ou de troupes d'invasion. Ce ne serait pas un verrou, mais un abri.

Si les "Ville..." n'existaient pas encore, il devait avoir à l'époque de l'utilisation première, dans une zone rapprochée, soit une bourgade, soit un grand ou plusieurs domaines ruraux, dont il convenait de protéger les richesses composées surtout du personnel, du cheptel et des récoltes.

Pour l'instant, rien n'en est connu, bien qu'une tradition locale place l'existence d'un village disparu dans le valon, à l'ouest en amont des sources du ruisseau baignant le pied de Villenauxe. D'ailleurs, si l'existence recherchée était connue, encore faudrait-il étudier l'importance, les possibilités d'accès rapide et de subsistance dans le refuge des utilisateurs.

-La constitution de l'ouvrage - Sur le plan archéologique proprement dit, beaucoup de problèmes sont encore insuffisamment éclairés par les feuilles, notamment à propos de la technologie de l'enceinte et de ses matériaux.

Les noms de lieudits sont intéressants et viennent appuyer l'hypothèse de l'existence d'une palissade.

L'enceinte est située au "Perrier", lequel se trouve encadré par le "Rondeau" et la "Grosse Haie". Le terme "Perrier" est un nom récent, caractérisant bien un endroit où se trouve de la pierre. Comme nous l'a fait remarquer l'érudit toponymiste M. Paul LEBEL, cette dénomination de "Perrier" se justifie exactement par les extractions constatées sur les chaussées de l'entrée du retranchement. Le toponyme précédent serait alors "Rondeau", qui conserverait le souvenir de la forme de l'enceinte ou de ses restes apparents. On en retrouverait enfin la constitution

originelle dans "Grosse Haie". La "Haie", qui viendrait de haga, haia, désignerait, d'après les toponymistes, aussi bien une haie vive, une palissade, qu'une défense entourée d'une palissade. Ce sont là des critères admissibles d'après les constatations effectuées dans les feuilles. Par une évolution logique selon nous, le nom du lieu s'est transformé, dans le temps en un terme de plus en plus étroit, caractérisant bien la condition du moment. Cependant, les anciennes dénominations ont continué à subsister, dans un sens plus large, autour du site.

Ainsi donc, si toponymiquement "la Grosse Haie" permet de supposer l'existence d'une palissade, que peut-on déduire des sondages pour déterminer du retranchement lui-même?

Dans l'hypothèse d'un ouvrage défensif, l'existence des fossés I et III suggère immédiatement l'idée d'un talus intermédiaire, issu des déblais. L'association "fossé-talus" est classique à toutes les époques.

Quant au petit fossé II, ses dimensions réduites, comme son fond plat, en font plutôt une feuille destinée à recevoir l'implantation d'une palissade (peut-être assez volumineuse, si l'on tient compte de la largeur de la base du fossé - 0,65-). Par ailleurs sa position plus rapprochée du fossé I que du fossé III, milite également en faveur de la présence d'un talus, car cet ouvrage (construit généralement sous la forme d'un glacis incliné suivi d'une banquette arrière et d'une rampe d'accès) devait s'étendre moins loin devant la palissade que derrière elle.

Le profil de ce type classique de retranchement asymétrique, épaulant une palissade de part et d'autre à même hauteur, nécessitait un apport de matériau plus important à l'arrière de celle-ci; ce qui concorde avec nos constatations, puisque III est nettement plus important que I.

A première vue, il semble donc acquis que les fossés I, II, III constituaient l'infrastructure d'un système comportant :

- un fossé extérieur de défense I,
- une palissade plus ou moins épaisse, précédée d'un glacis, et suivie d'une banquette de terre avec rampe d'accès; cette banquette aurait alors été constituée par des déblais prélevés dans ... une feuille intérieure (fossé III).

Toutefois, la recherche du profil exact de ce système de retranchement conduit, nous allons le voir, à des constatations peu rationnelles :

Une série de calculs permet en effet de voir que le profil du talus, compte tenu du volume des terres déplacées et de l'épaisseur de la palissade (fixée arbitrairement à 0,50), accuse des pentes très douces. Ce n'est pas un inconvénient pour la rampe d'accès, mais pour le glacis ce n'est pas en rapport avec l'idée classique d'un talus défensif, lequel doit être à pente très accusée rendant difficile l'escalade.

Par ailleurs, si peu élevé que soit ce talus, il n'en implique pas moins l'implantation de la palissade sur près de 2m.60 de profondeur : cette fondation semble disproportionnée avec les nor-

mes d'étayage d'un ouvrage de bois dont les superstructures apparentes ne devaient pas, semble-t-il, dépasser 2 à 3 m. au maximum.

Un autre profil possible du talus pourrait découler de l'examen du barrement terminal, en forme de "T", du fossé II à l'aplomb de l'entrée de l'ouvrage. Quelle était l'utilité de cette forme curieuse? On pourrait supposer qu'en cet endroit le talus se terminait en coupe franche, contrebutée par une cloison de bois transversale. Le talus ne se serait donc pas étendu jusqu'aux fossés I et III, mais seulement jusqu'aux extrémités des deux branches du T, lesquelles sont chose curieuse, d'inégales longueurs, de même que le fossé II est plus rapproché du fossé I que du III.

Dans cette hypothèse, les mêmes calculs que plus haut donneraient un nouveau profil caractérisé par :

- rampe d'accès abrupte, pouvant comporter les degrés,
- banquette plus large, mieux adaptée à la circulation derrière la palissade,
- glacis à pente nettement plus accentuée, mais encore inférieure aux possibilités limites; par contre, entre le pied du glacis et le fossé I subsisterait un terre-plein horizontal, véritable "prime à l'escalade" faite aux assaillants éventuels et incompatible avec une fortification - en effet on juxtaposait toujours fossé et talus pour augmenter la hauteur de l'obstacle à franchir,
- enfin une fondation de plus de 3 m. semblant alors nettement invraisemblable pour la palissade.

D'autres arguments peuvent encore être opposés au système présumé ci-dessus :

- Le rôle secondaire de "ballastière" attribué au fossé III ne cadre guère avec son profil soigné en "V" parfait jusque dans la craie compacte. Une "feuille plate" plus large, mais limitée à la couche de terre superficielle, aurait fourni le même apport de matériau à moindre mal; de plus, moins profonde, pareille fouille n'aurait pas été, comme le fossé, une gêne pour la circulation entre l'intérieur de l'ouvrage et le talus.

-La technique commune de creusement des fossés I et III paraît indiquer un même but d'utilisation; or, si l'on conçoit le rôle défensif possible du fossé I, celui du fossé III n'apparaît pas clairement (aucune trace de palissade ne semble exister en arrière de lui, et on ne peut imaginer l'implantation d'une "motte" sur la vaste circonférence de terrain qu'il encercle.

-Enfin, si parfaitement qu'ait pu être effectué le comblement des fossés à des époques tardives, il est remarquable qu'aucune trace résiduelle d'un talus primitif ne soit apparu au cours du nivellement précis que nous avons effectué sur l'ouvrage.

De toute la discussion ci-dessus exposée, si le fossé I peut être un ouvrage de défense et si le fossé II semble indiquer l'existence primitive d'une palissade (dont l'implantation à 1m,20 au-dessous du sol paraît suffisante pour la bonne assiette de l'ouvrage), le rôle du fossé III reste pratiquement indéterminé. D'autre part, le barrement du fossé II peut avoir un autre but que

d'épauler l'extrémité d'un talus (on peut par exemple imaginer, à l'aplomb de l'entrée de l'ouvrage un portique en bois avec un couloir d'accès, peut-être avec une passerelle surplombante dominant la porte, vulnérable en raison de l'absence de fossé à cet endroit. Enfin, les profils possibles pour un retranchement de terre ne sont pas satisfaisants, et en outre aucune trace résiduelle d'un talus ne subsiste.

En conséquence, dans l'état actuel, le problème technique de cette enceinte circulaire résiste encore à l'examen critique. Il semble que l'on ait affaire, soit à un ouvrage défensif mal conçu, mal exécuté (ce qui est invraisemblable vu la perfection du tracé et du profil des fossés), soit à un ouvrage ayant une toute autre destination à l'origine, dont les réutilisations auraient altéré l'aspect primitif.

Outre tous les problèmes posés par l'enceinte proprement dite, on ne connaît rien également, soit des installations intérieures, soit des points d'eau qui s'imposaient, etc..

D'autres questions aussi peuvent être à étudier, telle celle des relations que pourrait avoir l'ouvrage avec le "Chemin perré", vers lequel s'ouvre l'entrée de l'enceinte. Cette voie antique passe à 3 km. environ, à l'Ouest, et vient aboutir à Jaulnes, non loin du site, dans un lieu gallo-romain où une nécropole franque du VI^e ou début du VII^e siècle a été découverte (1).

M. Jean HUBERT, dont on connaît l'autorité en la matière, nous a suggéré qu'il pourrait s'agir d'un ouvrage de haute époque médiévale, dont l'origine devrait être recherchée vers la fin de la "Paix carolingienne", au moment des Invasions normandes.

Des rapprochements pourraient à ce propos être faits avec certaines des nombreuses enceintes circulaires étudiées en Pologne, et qui sont attribuées à l'époque médiévale de cette nation (2)

Cependant, si ce qui est déduit de la position permet de considérer comme logique d'apparence la proposition de M. Jean HUBERT, pour nous, et nous nous en excusons auprès de lui, le sévère examen critique des constatations laisse voir encore trop d'inconnues pour que nous n'admettions son hypothèse qu'à titre provisoire.

(1) M. TOUSSAINT -Rép.Arch.de Seine-et-Marne -Paris -Picard -1953
p.84 et 140.

(2) Janina KAMINSKA -Grody Wczesnes redniewieczne ziem Polski -
Srodkowej na tle osadnictwa -Lodz -1953 (en polonais) (Enceintes
fortifiées du Haut Moyen-âge de la Pologne centrale et le problème
de l'établissement -résumé en français -pp.262 à 267.

voir notamment les figures 35, 43, 54, 55, 56

Il ne faut pas en effet, négliger que si la découverte, escomptée, d'un gisement protohistorique, ne s'est pas révélée, rien ne prouve que la suite des travaux n'apportera pas un témoignage de la haute antiquité du site. Sa réutilisation aux époques suivantes provoquera donc d'autres recherches, et, d'autres hypothèses. N'oublions pas par ailleurs que VILLENAUXE tiendrait son nom d'un antique VELLAUNISSA d'origine gauloise.

Donc, il convient d'attendre les résultats des feuilles à venir pour qu'une conclusion formelle puisse être émise.

Quoiqu'il en soit, si finalement, l'hypothèse de M. Jean HUBERT l'emportait et que l'enceinte devait être attribuée à la fin de l'époque Carolingienne, la mise au jour de ce remarquable ouvrage n'en constituerait pas moins un événement archéologique important pour l'histoire des premiers temps du Moyen-âge. En effet il s'agirait du premier document français de ce genre dont on aurait pu établir un relevé exact des formes d'origine, grâce à la photographie aérienne et à des fouilles méthodiques.

Il resterait alors aux médiévistes à replacer cet ouvrage dans ses cadre et rôle historiques.

Pierre PARRUZOT

et René DIEHL

Echelle 1/5000^e

100 200 300 400 500 m



SITE du "PERRIER" (commune de Villeneuve-la-Petite)

Haie

La Grosse

Briotte

La Borde

Chantier N°3

Perrier

L'Hôtel Dieu

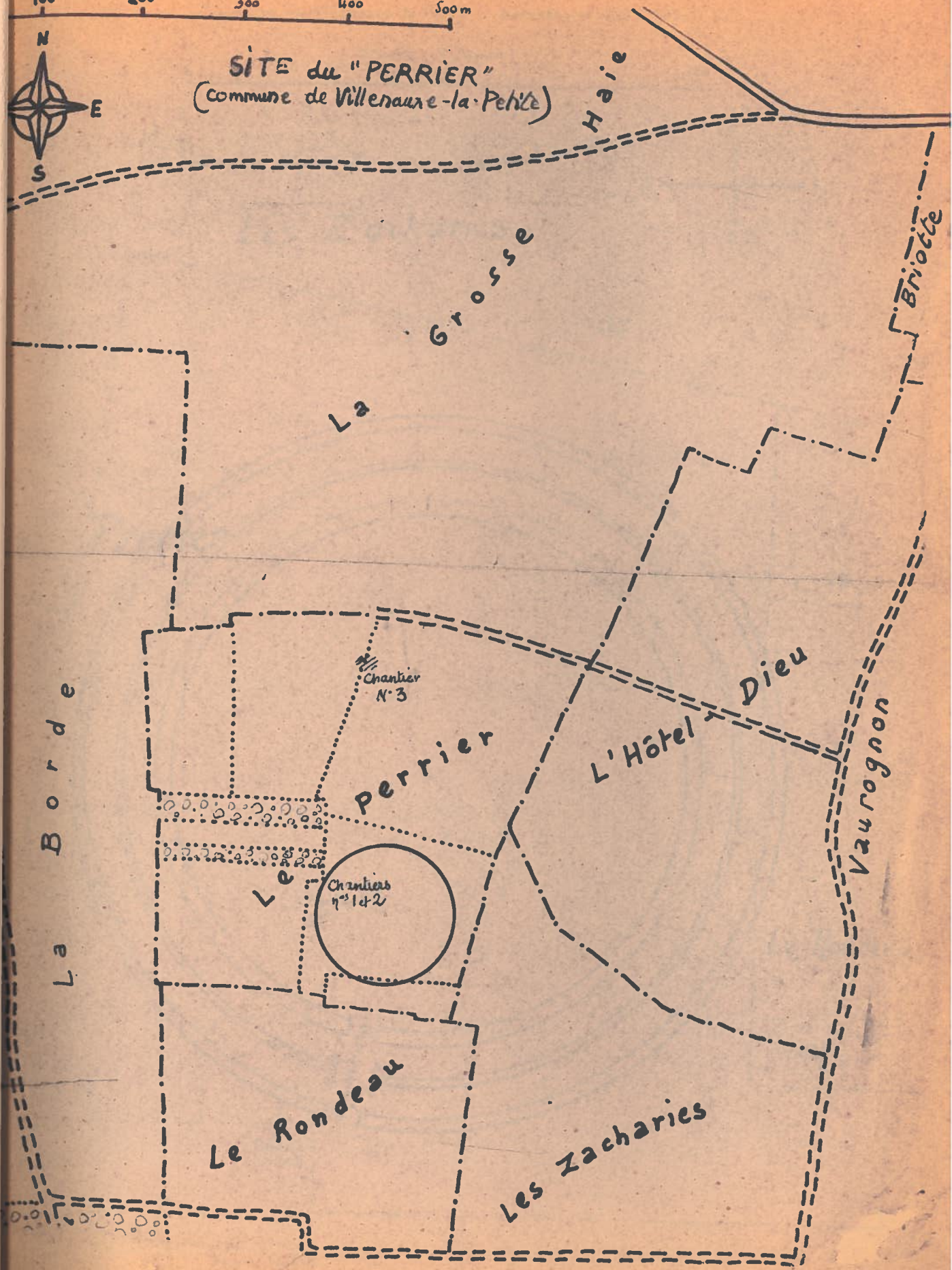
Vaurognon

Chantiers n°1 et 2

Le

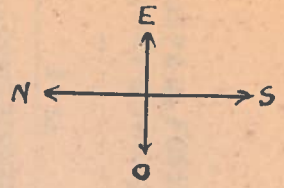
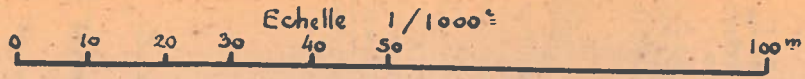
Le Rondeau

Les Zacharies



ENCEINTE CIRCULAIRE du PERRIER

(Commune de Villenaux la Petite - parcelles n° 291 à 297)



Les Zacharies

287

e Perrier

288

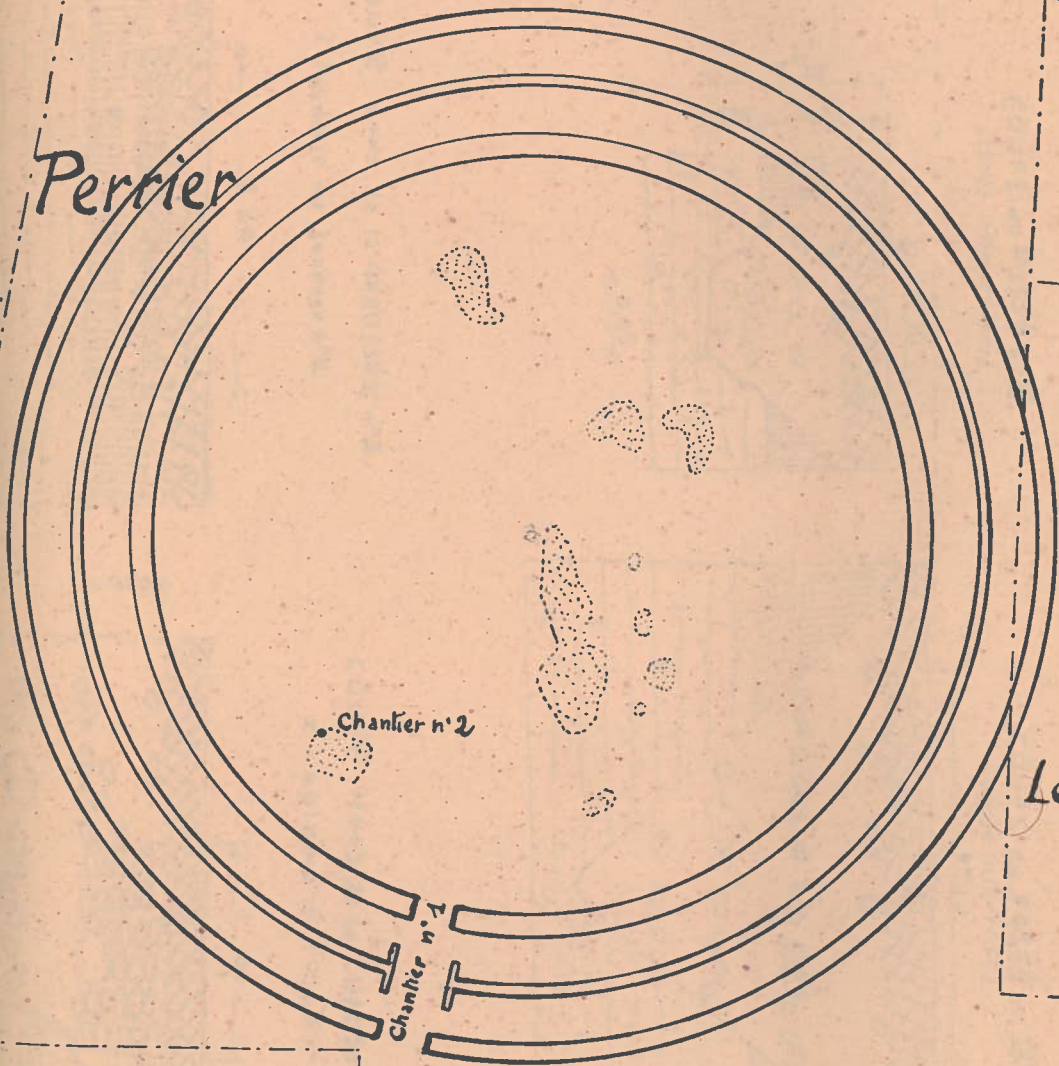
Chantier n° 2

Le Rondeau

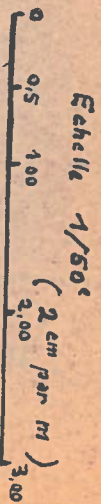
Chantier n° 1

290

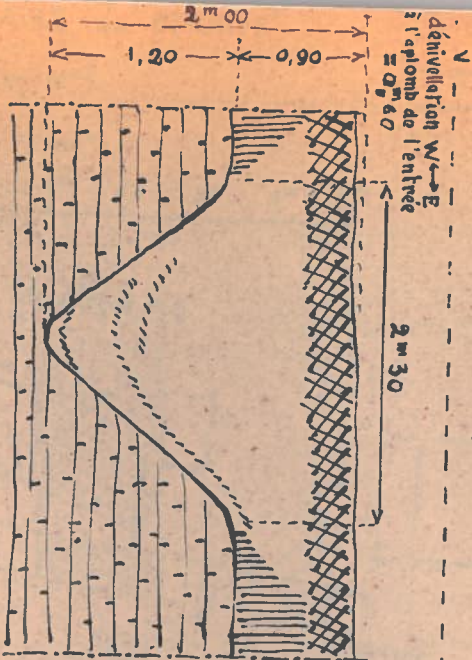
Parcelle
n° 308



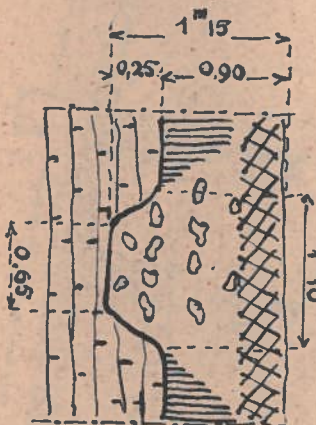
ENCEINTE CIRCULAIRE DU "PERRIER"
 - Chantier n°1 - Coupas diversas -



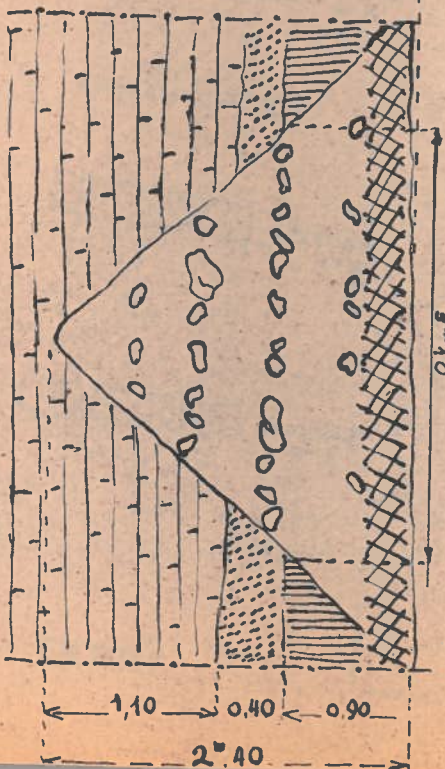
COUPE DU FOSSE n° I
 (cote extérieure)



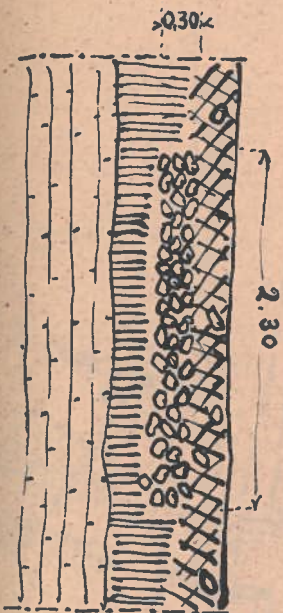
COUPE DU FOSSE n° II
 (cote intermédiaire)



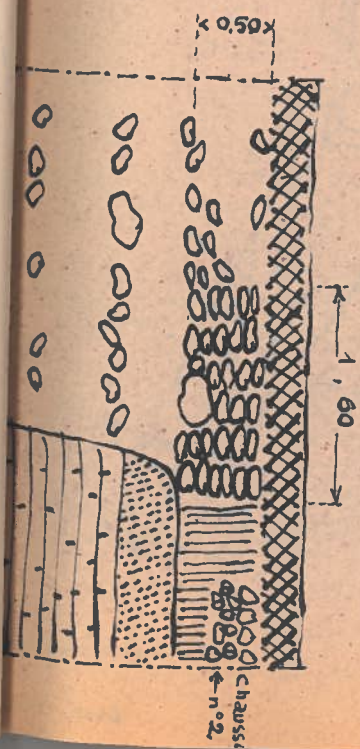
COUPE DU FOSSE n° III
 (cote intérieure)








COUPE N°2 de la CHAUSSÉE n°2
 à l'endroit du sondage n°2



COUPE N°3 de la CHAUSSÉE n°1
 à l'aplomb du Fosse n° III



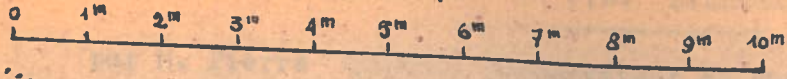
-  Couche des labours
-  Terre non remaniée
-  Terre de remblai
-  Tuf
-  Craie

ENCEINTE CIRCULAIRE du "PERRIER"

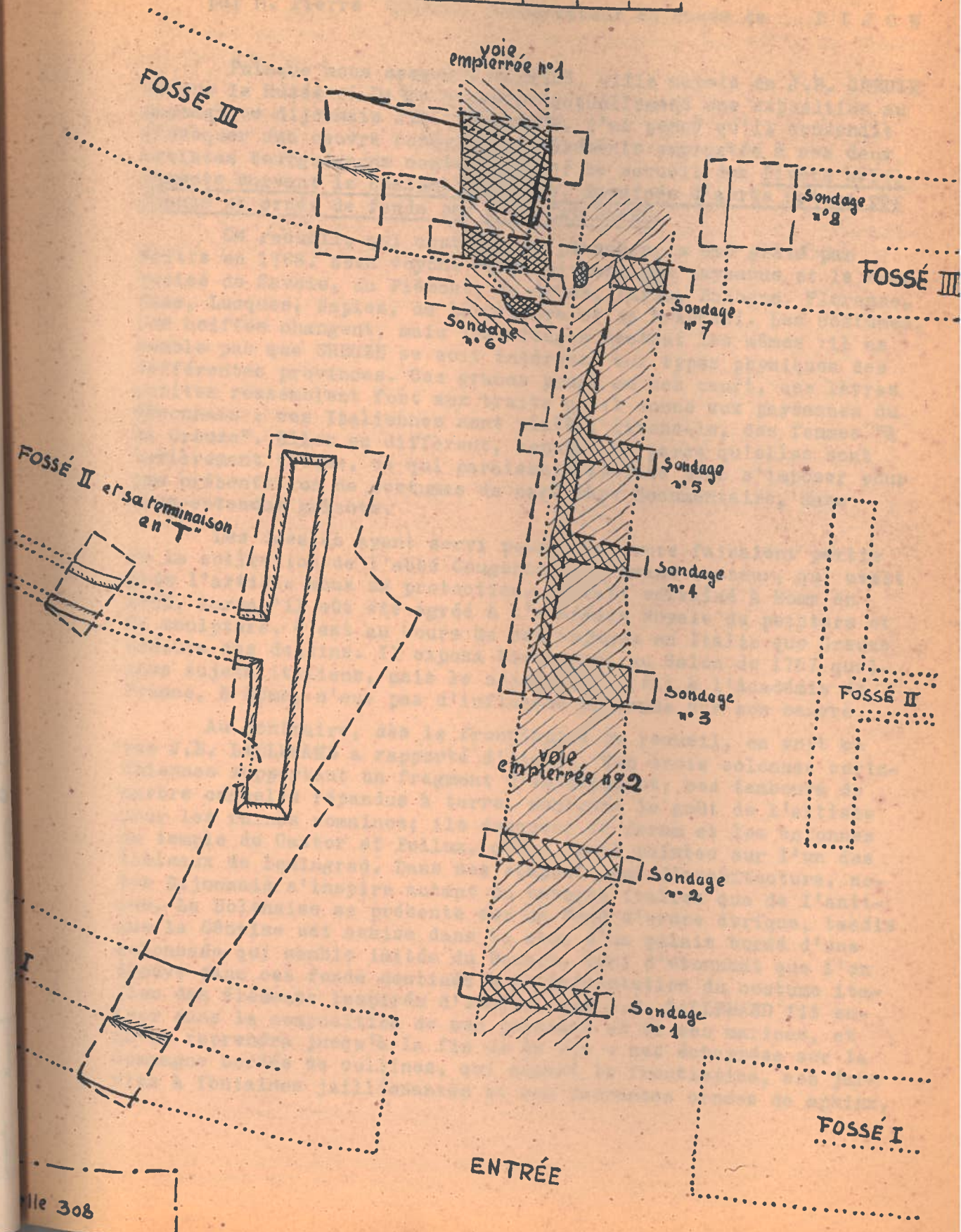
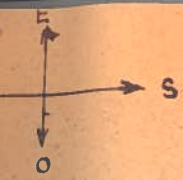
LEGENDE

Plan du Chantier N°1

Echelle 1/100°



--- Perimètre des terrassés
- - - Découvertes dégagées
..... } prolongées hypothétiques



J.B. GREUZE et J.B. LALLEMAND --

par M. Pierre QUARRE, Conservateur du Musée de D I J O N

Puisque nous sommes à TOURNUS, ville natale de J.B. GREUZE et que le Musée de Dijon consacre actuellement une exposition au paysagiste dijonnais J.B. LALLEMAND, j'ai pensé qu'il convenait d'évoquer une oeuvre constituée d'éléments empruntés à ces deux artistes bourguignons contemporains: Le recueil des Divers habillements suivant le costume d'Italie, dessinés d'après nature par Greuze et ornés de fonds par J.B. LALLEMAND.

Ce recueil, qui contient 24 planches, a été gravé par Moitte en 1768. Nous voyons successivement la paysanne et la bourgeoise de Savoie, du Piémont, de Gênes, Parme, Bologne, Florence, Pise, Lucques, Naples, de la Calabre et de Frascati. Les costumes, les coiffes changent, mais les visages restent les mêmes : il ne semble pas que GREUZE se soit intéressé aux types physiques des différentes provinces. Ces grands yeux, ce nez court, ces lèvres petites ressemblent fort aux traits qu'il donne aux paysannes du Mâconnais : ces Italiennes sont plutôt, disons-le, des femmes "à la Greuze". Elles en diffèrent, cependant, parce qu'elles sont entièrement vêtues, ce qui paraissait tout de même s'imposer pour une présentation de costumes de caractère documentaire, sans sous-entendus galants.

Les dessins ayant servi pour la gravure faisaient partie de la collection de l'abbé Gougenot : ce grand amateur, qui avait pris l'artiste sous sa protection, l'avait entraîné à Rome en 1755, lorsqu'il eût été agréé à l'Académie Royale de peinture et de sculpture. C'est au cours de ses voyages en Italie que Greuze exécuta ces dessins. Il exposa bien aussi au Salon de 1767 quelques sujets italiens, mais le séjour qu'il fit à l'Académie de France, à Rome, n'eut pas d'influence profonde sur son oeuvre.

Au contraire, dès le frontispice du recueil, on voit ce que J.B. LALLEMAND a rapporté d'Italie. Ces trois colonnes corinthiennes supportant un fragment d'entablement, ces tambours de marbre cannelés répandus à terre, montrent le goût de l'artiste pour les ruines romaines; ils évoquent le forum et les colonnes du temple de Castor et Pollux, qu'il avait peintes sur l'un des tableaux de Leningrad. Dans ses compositions d'architecture, notre Dijonnais s'inspire autant du baroque italien que de l'antique. La Bolonaise se présente sur un fond d'ordre dorique, tandis que la Gênoise est assise dans la cour d'un palais bordé d'une colonnade qui semble imitée du Bernin. Quoi d'étonnant que l'on trouve dans ces fonds destinés à la présentation du costume italien des éléments inspirés d'Italie, que J.B. LALLEMAND fit entrer dans la composition de ses paysages et de ses marines, et qu'il reprendra jusqu'à la fin de sa vie : ces échappées sur la campagne bordée de collines, qui ornent le frontispice, ces jardins à fontaines jaillissantes et ces terrasses ornées de sphinx,

qu'il nous montre auprès de la Florentine et de la Napolitaine, ces tours rondes au bord de la mer et ces vaisseaux près du môle qui servent d'arrière-plan aux citadines des ports de Gênes et de Naples.

Il est cependant certains fonds qui paraissent manquer de couleur locale. Le moulin à eau de la Savoyarde est un motif qui évoque à nos yeux la campagne telle que la concevait Boucher, comme un décor pour scène galante. Quant aux intérieurs parmesans ou bolonais, ils sont si semblables à ceux où J.B. LALLEMAND comme J.B. GREUZE ont représenté la mère de famille de notre province, que nous avons quelques doutes sur leur authenticité, malgré le fiasco de vin d'Orvieto posé sur la table.

Ainsi ce recueil n'a qu'une faible valeur documentaire. Mais son éditeur s'en souciait-il vraiment? Ce qu'il voulait, c'était présenter des gravures plaisantes, avec un certain parfum d'exotisme. Les dessins de GREUZE offraient le charme de ses jeunes modèles, avec leurs costumes aux plis moelleux, aux étoffes froissées; les compositions de J.B. LALLEMAND ajoutaient le pittoresque et la variété de leurs agencements. N'étais-ce pas d'autre part reconnaître le talent du paysagiste dijonnais, modestement membre de l'Académie de Saint Luc, que de l'appeler à collaborer avec un artiste en renom, déjà vanté par Diderot, et qui l'année suivante devait être reçu membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture.

Le maître d'œuvre a réuni, à ses autres techniques, l'édifice à deux étages et le raffinement d'artiste de la gravure et des estampes.

Autre collégiale, de dimensions modestes (33 m x 18 m), à nef unique, à travers les Ages, sous les regards de la France et de l'étranger. Ainsi en 1801 et 1802 furent élevés successivement les deux absides.

Les redoublements et la voûture sont à la mode bourgeoise, de l'autre côté du, quelques statues de différentes époques (sainte Anne et la Vierge, un évêque, saint-Étienne, saint Julien, l'archange saint Michel et une Annonciation) ne manquent pas d'intérêt.

Mais ce qui attire surtout le regard, c'est la décoration sculpturale de la façade, le portail central et surtout le portail latéral, de la nef du III^e siècle, avec ses colonnes surmontées de têtes d'anges ou de rochers, au-dessus desquelles se dressent les colonnes de la nef. L'archivolte de chacun d'eux porte cinq figures sculptées qui sont trois historiens pour le portail (avec le tyran et la femme de Zeus, et l'autre les autres figures de la nef) et deux autres sculptés qu'on reconnaît avec les colonnes d'ivoire qui les surmontent et qui sont les mêmes que les statues de la nef. On y voit encore des colonnes historiées et des têtes d'anges.

Saint-Lazare a été élevée au sud de Saint-Pierre. (1)

(1) L'histoire de cette église a été publiée dans J. F. TARTIER - Études de numismatique et d'art moderne en Bourgogne - Dans l'Auteur, 65, rue de la République à Avallon.

par M. Pierre T A R T A T

RESUME

D'après la légende et la tradition, l'église Saint Lazare aurait été fondée, au IXe siècle, et posséderait depuis l'an 1000, des reliques du guérisseur de la lèpre. L'histoire est d'un autre avis. Le premier document où il en est fait mention date de 1078. Elle était alors désignée sous le vocable de Notre-Dame. En 1106, en cours de construction, elle fut consacrée par le pape Pascal II, à "Notre-Dame et Saint-Lazare". La translation des reliques lazariennes avait eu lieu vers 1100. Les pèlerins affluèrent et Avallon prospéra jusqu'en 1482. A cette date, une enquête confiée par Louis XI, au cardinal Rolin, évêque d'Autun, tourna contre l'authenticité de la relique avallonnaise et il fut interdit de l'exposer à la vénération publique. La cour métropolitaine de Lyon arrangea bien l'affaire en 1490 mais les pèlerins désertèrent notre ville.

Entre temps, un chapitre de chanoines s'y était installé mais nous ignorons à quelle date. En 1078, Hugues II, duc de Bourgogne l'enleva aux évêques d'Autun pour le donner à Cluny dont il dépendit jusqu'en 1116. Comme à l'abbatiale clunisienne, le pavé de Saint-Lazare est en déclivité et amorti par escaliers et pailiers. La voûte majeure est épaulée par des éperons de butée assis sur les reins des bas-côtés et l'arc brisé est employé au lieu du plein cintre dans les grandes arcades et les doubleaux, mais le maître d'oeuvre a emprunté, à une autre technique, l'élévation à deux étages et le voûtement d'arêtes de la nef et des bas-côtés.

Notre collégiale, de dimensions modestes (53 m x 18 m), a eu à subir, à travers les âges, bien des dégâts dus à la foudre et à la tempête. Ainsi en 1601 et 1633 furent démolis successivement les deux clochers.

Les contreforts et la corniche sont à la mode bourguignonne. Au bas-côté Sud, quelques statues de différentes époques (sainte Anne et la Vierge, un calvaire, saint-Pierre, saint Julien, l'archange saint Michel et une Annonciation) ne manquent pas d'intérêt.

Mais ce qui attire surtout le regard, c'est la décoration sculpturale de la façade. Le portail central et surtout le portail méridional, du 3e quart du XIIe siècle, sont classés parmi les plus belles oeuvres du roman bourguignon, en dépit des mutilations dues à la Révolution (un tympan et un linteau aplanis) et à un curé iconoclaste (8 statues-colonnes transformées en colonnes lisses). L'archivolte de chacun d'eux porte cinq voussures concentriques dont trois historiées pour le premier (avec le tympan et le linteau du 2ème, et toutes les autres décorées de motifs ornementaux admirablement sculptés qu'on retrouve avec des colonnes diverses sur les piédroits et jambages ainsi que la statue-colonne subsistante d'un prophète. On y voit encore des scènes historiées parfois illisibles.

Saint-Lazare a absorbé une nef de Saint-Pierre. (1)

(1) L'essentiel de cette étude a été publié dans : P. TARTAT -Etudes d'Archéologie et d'Art moderne en Bourgogne -Chez l'Auteur, 65, rue Maréchal Leclerc à Avallon.

III - HISTOIRE

NOTE sur la PERSISTANCE à travers le MOYEN-AGE de traditions relatives à l'emplacement de la tribu Celtique des MANDUBIENS.

par M. Jules TOUTAIN, Président de l'A.B.S.S.

Alésia, quod est oppidum Mandubiorum, Alésia, qui est un oppidum des Mandubiens, dit César (Guerre des Gaules, VII, 68; cf. ibid. 71 et 78). De toute l'antiquité le géographe grec STRABON contemporain d'Auguste et de Tibère, est le seul écrivain qui mentionne après César ce peuple celtique des Mandubiens. Il place son territoire au voisinage de celui des Arvernes, qui borde la Loire

Strabon paraît là mal renseigné. Si les Mandubiens avaient été les voisins des Arvernes, César les aurait rencontrés dans la marche qu'il suivit, après son échec de Gergovie, pour regagner AGEDINCUM (SENS) la capitale des Senons. Or César n'en dit mot à cet endroit de son récit.

A défaut de textes, la numismatique parut, il y a environ un siècle, fournir des indices précis. Plusieurs érudits français, DUCHALAIS, LELEWEL, Anat. de BARTHELEMY, surtout F. DE SAULCY crurent lire le nom MANTVBIINOS sur des monnaies, dont un certain nombre avaient été trouvées aux environs d'Alise-Ste-Reine (article de F. de SAULCY, dans le "Courrier de PARIS" du 28 Août 1857). Une étude plus approfondie de ces monnaies prouva que la lecture MANTVBIINOS était erronée, qu'il fallait lire MATVGIINOS, Matugenos et que ces monnaies avaient été frappées par la peuplade des Leuques, dont la capitale était NASIUM, aujourd'hui NAIX, au sud-est de BAR-le-DUC (Revue archéologique, 1860, 1 p. 263 et suiv.).

Sauf le texte de César, les documents antiques ne peuvent donc pas être utilisés.

Mais à travers le Moyen Age s'est maintenue une tradition qui nous permet de suppléer au silence des temps anciens et de confirmer le texte de César.

En 1867, Ernest PETIT, l'historien des ducs de Bourgogne, dans un ouvrage sur AVALLON et l'AVALLONNAIS, écrit : "l'Isle, qu'un titre du Xème siècle indique sous le nom de Insula in Mandubiis....." il s'agit de l'ISLE s/SEREIN, située à 12 kilomètres environ au nord-est d'Avallon. Un peu plus tard, Victor PETIT, dans son livre intitulé "VILLES et CAMPAGNES de l'YONNE", donne le même renseignement en se référant à des titres du XIIème siècle (p.145). En 1875, même mention chez M. BREUILLARD, "MEMOIRES sur la TERRE de l'ISLE s/MONREAL" (p. 1 en note). Enfin tout récemment le Colonel LELU, Président honoraire de la Société d'études d'Avallon, a fait état des mêmes indications.

Aucun de ces auteurs ne donne malheureusement ni le texte des documents qu'ils citent ni aucune référence précise. D'une enquête menée auprès des érudits les plus compétents, il résulte que ces titres du X^{ème} et du XII^{ème} siècle ne se trouvent ni aux Archives de l'Yonne, ni à l'Isle s/SEREIN même, ni aux Archives ou à la Bibliothèque municipale de Dijon qui possèdent les papiers d'Ernest PETIT. Il est donc impossible de vérifier les affirmations d'Ernest PETIT et de Victor PETIT, reproduites par BREUILLARD et le Colonel LELU. Il me paraît impossible qu'on puisse en tenir compte dans une discussion scientifique.

Mais à partir du XV^{ème} siècle les témoignages se multiplient. Dans l'ouvrage de l'abbé Claude ROBERT, intitulé "GALLIA CHRISTIANA", publié à Paris en 1626, on lit (p.215) : At hujus tempore fundantar conventus Francis canorum de Beuvray, quem locum nonnulli Bibracte appellunt et Insula in Mandubiis sub monte Regali sumptibus Joannes Cabillonensis... Ce Joannes CABILLONENSIS, Jean de CHALON, évêque de cette ville en 1431, devint évêque d'Autun en 1436 et occupa ce dernier siège jusqu'à sa mort en 1483. L'histoire de ce couvent de Franciscains, établi au XV^{ème} siècle à l'Isle s/Serein ou Sous Monréal, a été racontée par M. BREUILLARD dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut. Par conséquent au XV^{ème} siècle, le village s'appelait encore l'Isle chez les Mandubiens (Insula in Mandubiis).

Cette "GALLIA CHRISTIANA" de Claude ROBERT, nous fournit encore un autre renseignement. Dans la série des évêques de Chalon, se trouve cité (p.280) Hugo d'Orges, natus in Mandubiorum vice Villé-berny diocesis Aeduenais. Ce vicus de Villeberny est un village des environs de Vitteaux, au sud-est de Semur.

Du XVI^{ème} siècle nous possédons un autre document qui ne nous paraît pas moins significatif. C'est un opuscule qui parut en 1555, sous le titre : "Panegyricus de laudibus Mandubiorum". L'auteur en est un certain Jean MACER, Santineus, c'est-à-dire originaire de Santigny, village situé à moins de 10 kilomètres à l'est de l'Isle s/Serein. Son livre est dédié à Jean MARLET, docteur en droit civil et en droit canonique, directeur de la Chancellerie des ducs de Bourgogne. A plusieurs reprises, les Mandubiens et leur territoire sont indiqués comme faisant partie de la Bourgogne : Burgundia, Cujus pars censetur Mandubium, - Burgundiones, quorum in ordinem referuntur Mandubii; - Mandubios ac reliquos Bargundiones. Au XVI^{ème} siècle, les termes Burgundia, Burgundiones désignaient la Bourgogne et les Bourguignons seuls, et non plus l'ancien royaume des Burgondes. Souvent Jean MACER emploie l'expression "Mandubii nostri". Deux passages, plus précis encore, me paraissent devoir être cités : l'auteur vante la fertilité du pays des Mandubiens en céréales et en vignobles; il cite nommément Cérès et Bacchus; il insiste sur la richesse agricole de la vallis Espiciencis, la vallée d'Epoisses, dont la prospérité, dit-il, est passée en proverbe, voisine de Santigny, a qua non procul abest Santineum Solum, - il en vante les fruits, les prés, les vignobles. Il n'hésite pas à comparer les vins de la région aux vins les plus célèbres de l'antiquité, le Falerne, le vin de Sorrente, quibus non Falernum salubrius nec Sorrentinum delicatus, et parmi les vins du pays des Mandubiens, il nomme spé-

cialement ceux que produisent les coteaux de Viserny et de Pizy, quales sunt quae Visernii colles Piseigue; il ajoute un troisième cru, que je n'ai pu identifier, celui des Fotei montes. Les eaux potables très renommées, aguae potu celeberrimae dont il parle, ne seraient-elles pas les eaux des sources qui ont donné leur nom au village de Bierry les Belles Fontaines : Viserny, Pizy, Bierry les Belles Fontaines, Santigny, toutes localités situées à l'est de l'Isle s/Serein, toutes signalées par J. MACER dans son "Eloge des Mandubiens". Le territoire des Mandubiens passait donc au XVIème siècle pour comprendre la région qui s'étend entre AVALLON et SEMUR.

Une donnée fournie par le XVIIème siècle n'est pas moins précise et intéressante. Dans l'ouvrage de Léon GAVEAU, "Monographies de quelques communautés du Bailliage de la Montagne", publié à Dijon en 1906, Mr. le Dr. H. ROUYER, membre de la Société des Sciences de Semur, a relevé p.257 -258, la citation suivante extraite de la "Monographie sur Chanceaux" de l'Abbé LUCOTTE : "Sur le pavé de la chapelle, existe un caveau scellé par une pierre sur laquelle on lit cette inscription : "Ici repose Guy BRIGANDER, fils de Nicolas BRIGANDET, gouverneur de Flavigny, ville des Mandubiens, Avocat au Parlement et aux Etats de BOURGOGNE, bailli de Flavigny et de Saint-Seine (suit l'énumération des qualités du défunt). Il rendit plus tranquillement son âme à Dieu le 18 Février de l'an de grâce 1638....Etienne BRIGANDET son plus proche parent et son héritier du côté paternel, lui a élevé ce monument par reconnaissance et par affection."

En résumé plusieurs documents, dont la valeur ne saurait être contestée, nous apprenent qu'au XVème, au XVIème siècle, et au XVIIème siècle, L'Isle s/Serein, la région d'Epoisses, Flavigny, Villeberny étaient tenus pour appartenir au territoire qu'avaient occupé dans l'antiquité les Mandubiens. Nous avons renoncé à tenir compte des titres mentionnés par Ernest PETIT et Victor PETIT et datés par eux du Xème et du XIIème siècle et nous devons reconnaître qu'il n'en est pas question dans l'article consacré à l'Isle s/Serein au "Dictionnaire topographique de l'Yonne" de M. QUANTIN. Peut-on cependant soupçonner Ernest PETIT d'avoir cité un document de ce genre à la légère et sans l'avoir ou consulté directement ou vérifié?

(1)
(2) La survivance de la tradition du XVème au XVIIème siècle ne s'explique que si elle était beaucoup plus ancienne.

(3)
Ainsi, nous pouvons affirmer que le territoire de la peuplade celtique des Mandubiens s'étendait au moins depuis la vallée du Serein à l'Ouest jusqu'au versant occidental de la Côte à l'Est, entre les Lingons au Nord et les Eduens au Sud, Alésia, oppidum de cette peuplade au témoignage formel de César, occupait, dans cette bande de terrain, une position presque centrale.

LA "SEMAINE ANGLAISE" EN CHALONNAIS

AU XVe Siècle

par P. G R A S

Conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la Ville

de D I J O N

Dans son article Les archives ecclésiastiques de l'Ancien Régime source de folklore, Gabriel Jeanton relève plusieurs exemples d'une habitude du peuple des campagnes, contre laquelle lutte le clergé, celle de "sabbatiser", c'est-à-dire de se reposer le samedi, alors que seul le dimanche devrait être le jour du repos. (1)

On peut ajouter quelques exemples à ceux que cite Jeanton. Courtépée, faisant l'éloge de Philibert d'Ugny, évêque d'Autun de 1551 à 1557, dit de lui "qu'il abolit en 1556, la superstition de ceux qui ne voulaient pas travailler le samedi après-midi" (2). Gaspard Dinet, évêque de Mâcon de 1599 à 1619, modèle parfait du prélat de la Contre-Réforme, fait condamner par un synode en 1601, plusieurs "superstitions populaires", dont celle de sabbatiser, c'est-à-dire de ne point atteler les boeufs certains samedis ou veilles de fêtes." (3)

De ces interdictions ecclésiastiques, il est difficile de tirer des données exactes sur l'ampleur de cette pratique; il y a même contradiction entre le texte autunois du milieu du XVIIe siècle, utilisé par Courtépée, qui parlait du repos de chaque samedi après-midi, et les statuts synodaux de Mâcon du début du XVIIe siècle, qui vise le repos de "certains samedis ou veilles de fêtes". Mais il existe une documentation plus précise, provenant d'une administration civile, qui est fournie par les comptes de la châtellerie ducale de Germoles.(4)

Ces comptes sont conservés de 1385 à 1500.(5) Ils présentent un très grand intérêt pour l'histoire de l'agriculture au Moyen-âge. Le château de Germoles fut une maison de campagne de Philippe le-Hardi (6); le vin du clos était estimé par les ducs à l'égal

-
- (1) Revue de folklore français, t.XI, juillet 1940, p.117.
 - (2) Description du duché de Bourgogne, édit. de 1848 -t.III, p. 372. Je n'ai pu déterminer la source de Courtépée.
 - (3) F.Cimetier. Les origines du séminaire de Mâcon (annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, XVII, 1912, p.285, n°5.
 - (4) Germoles ou Germolles, commune de Mellecey, cant. de Givry, arrond. de Châlon. Il ne faut pas le confondre comme on le fait trop souvent, avec un autre village de Saône-et-Loire qui porte le même nom, commune du canton de Tramayes, arrond. de Mâcon.
 - (5) Archives de la Côte-d'Or, B.4781 à 4815.
 - (6) E.Picard, Le château de Germolles et Marguerite de Flandre (Mém. de la Société _____, nouv. série, V. XL, p.147-218.)

des plus grands crus. Germoles était l'une des rares châtelleries où le domaine rural était exploité presque toujours directement à l'aide d'ouvriers salariés, alors que dans la plupart des autres il était donné à ferme.

Dans ce dernier cas, les comptes nous donnent seulement le revenu que le duc tirait de sa châtellerie; à Germoles au contraire, grâce à l'indication des gages payés aux journaliers, les comptes nous renseignent avec beaucoup de précision sur les différents travaux agricoles. Parfois le chatelain se contente de porter d'une façon globale le nombre de journées faites; ainsi en 1386, il porte en dépense "570 journées d'ouvriers de bras mis pour fessurer la seconde fois ledit cloux depuis le lundi 7^e jour de mai 1386 jusques au jeudi après la feste de Pentecoste "

Mais d'autres années, au contraire, les comptes indiquent jour par jour le nombre des vigneronns employés. En 1411, par exemple, on tailla le 6 mars, puis du 9 au 13, puis le 16 et le 17; en 1421, du 4 au 7 et du 10 au 14 mars; en 1423, du 2 au 5 mai, puis du 8 au 11, etc... Il y a donc deux jours de repos consécutifs.

Si nous recherchons à quels jours de la semaine correspondent ces dates, nous constatons qu'on chômaït non seulement le dimanche, mais aussi le samedi et cela ne vaut pas que pour la taille. Il en est de même des autres façons de la vigne.

En 1413, on "fessura" du mercredi 1^{er} au vendredi 3 mars, du lundi 6 au vendredi 10, du lundi 13 au vendredi 17, du lundi 20 au mercredi 22 mars; puis, en mai, du mercredi 10 au vendredi 12, du lundi 15 au vendredi 19, du lundi 22 au vendredi 26; et enfin, en août, du mercredi 2 au vendredi 4, du lundi 7 au vendredi 11, du mercredi 16 au vendredi 18.

En 1414, travail du mardi 6 au vendredi 9 mars, du lundi 12 au jeudi 15 mars, du mardi 10 au vendredi 13 juillet, lundi 16, jeudi 19 et vendredi 20, enfin lundi 23 au mercredi 25 juillet.

En 1423, année où, nous l'avons vu, la taille s'était terminée le jeudi 11 mars, le fessourage est entrepris le lundi 15 mars, s'arrête le vendredi 19, reprend les 22 et 23, etc.etc. Il y a quelques exceptions extrêmement rares. On piocha le samedi 9 juin 1414 par exemple.

Pour les vendanges qui sont un travail toujours pressé, la coupure n'est que d'un jour, qui correspond naturellement au dimanche.

Comment expliquer ce chômage du samedi? La première idée qui vient à l'esprit est que ce jour pouvait être laissé aux vigneronns pour s'occuper de leurs propres vignes. Il est bien rare en effet à la campagne qu'un simple manouvrier, obligé de travailler pour autrui, n'ait pas cependant quelques terres à lui. Mais cette explication ne doit pas être la bonne. En effet, il n'y a pas de

raison pour que le jour laissé aux ouvriers agricoles soit toujours le samedi. Et l'on pense naturellement à cette pratique de "sabbatiser" dénoncée par les documents d'origine ecclésiastique.

Il faut d'ailleurs faire toutes réserves sur la valeur de ce terme "sabbatiser". Le clergé désignait de ce nom le repos du samedi parce qu'il y voyait une pratique judaïsante, contre laquelle il fallait lutter. Il n'est pas certain pourtant que son origine soit le sabbat hébraïque, quelle qu'ait pu être l'importance des juifs en Bourgogne durant le Haut-Moyen-Age. Ce serait plutôt l'influence de la liturgie chrétienne qui fait débiter les principales fêtes la veille du jour où elles tombent, par une "vigile", c'est l'origine de la "semaine anglaise", ainsi appelée parce que ce repos du samedi après-midi est venu de la Grande-Bretagne, qui a conservé fidèlement bien des usages oubliés chez nous. Mais à Germoles au XVe siècle, il s'agissait d'un repos durant la journée complète du samedi.

Quelle que soit l'origine de cette pratique, il conviendrait de rechercher tous les documents qui s'y rapportent. Il est important de savoir en effet si, à de certaines époques, nos ancêtres ont eu, au moins souvent, deux jours de repos par semaine. Cela modifierait les idées que nous avons de leur genre de vie. Et le but du présent article est d'attirer l'attention sur cette question.

A PROPOS DE LA REPARTITION DE LA TAILLE A CHALON EN L'ANNEE 1686.

par M. Charles BOURRUD (Résumé)

Les rôles originaux de la taille sont précieux pour l'histoire sociale. Ils donnent des indications sur le nombre des imposables, et cela peut servir de base pour fixer approximativement le chiffre de la population. On y rencontre des précisions sur le domicile de tous les non-privilegiés, leur métier et le montant de la taille elle-même, d'où l'on peut déduire l'importance relative de leur revenu et de leur chiffre d'affaires, les voir vivre en leur milieu et classer les professions par importance numérique.

En 1686, le rôle compte 1.730 noms dont 364 veuves et 120 célibataires de sexe féminin. On pourrait en inférer que le chiffre total de la population Chalonnaise devrait se situer entre 7.000 et 10.000 habitants, probablement plus près de 7.000 que de 10.000.

Les manouvriers étaient de beaucoup les plus nombreux (152), distançant les marchands (93); les avocats (64); les ouvriers en chaussure dits cordonniers, carreleurs et gréolliers; les cabaretiers, les aubergistes et les traiteurs (46). Mais l'état de droit de huitain nous fait connaître que quantité de gens vendaient "à pot renversé" ou "à petite mesure" dans leur cave; on arrive alors à un chiffre surprenant (123) pour cette année 1685; ce qui fait

de la Société des Sciences, de la Société des Arts et de la Société de Médecine.

passer au deuxième rang le métier de marchand de vin, métier secondaire, tenu parfois par des gens exerçant des professions libérales en 1722. Aux 42 "bourgeois" de 1686, s'ajoutaient la plupart des avocats, notaires, procureurs, magistrats, souvent désignés par ce titre. Il y avait aussi (outre les 64 avocats), 39 procureurs, qui venaient grossir la foule considérable des robins. Bien après eux, se placent 22 chirurgiens, 2 architectes et 2 arpenteurs. Parmi les artisans, on trouve 35 tisserands, 23 boulangers, 23 charpentiers, 21 tailleurs d'habit, 2 couvreurs, 2 fourniers, 2 éperonniers, 1 cartier, 1 coutelier, 1 horloger, 1 lanternier, 1 passementier, 1 émouleur. On note encore 1 libraire, 2 imprimeurs, 1 plattier et une plattière, 2 maîtres à danser. L'agriculture n'était représentée que par deux laboureurs. Enfin 15 pauvres se logeaient dans les faubourgs Saint-Laurent et Saint-André où l'imposition était moins lourde. Les domiciles étaient groupés par profession.

Après quelques années pendant lesquelles les autorités locales ne s'occupèrent plus de ces questions, dans l'application de la loi de 1722, le droit d'habitation fut remis en question. Il fut alors décidé de réviser les rôles de la ville, de les actualiser, de les compléter, à l'exception des habitants qui ne payaient plus de taxes. Cette révison fut effectuée en 1731, sous le règne de Louis XV, par le conseil municipal, qui se composait de 12 membres. Le droit d'habitation fut alors révisé et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient. Le droit d'habitation fut alors révisé et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient. Le droit d'habitation fut alors révisé et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient.

Après la révolution, les habitants de la ville de Troyes furent révisés et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient. Le droit d'habitation fut alors révisé et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient.

Après la révolution, les habitants de la ville de Troyes furent révisés et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient. Le droit d'habitation fut alors révisé et les rôles furent actualisés. On y ajouta les habitants qui ne payaient plus de taxes, et on y retrancha ceux qui en payaient.

(1) Ce droit d'habitation a été étudié dans le rapport de la Société des Sciences, de la Société des Arts et de la Société de Médecine, Troyes, 1877, 1878, p. 100-101.

LE DROIT D'HABITANTAGE à TOURNUS AU XVIIIe SIECLE (1)

par

M. le Docteur LAROCHE, Président de la Société des Amis des Arts
de Tournus

(Résumé)

Quand, jadis, un individu voulait quitter sa résidence pour aller s'établir ailleurs, il devait en informer les échevins de la localité où il avait l'intention de se rendre, et obtenir de ceux-ci ce qu'on appelait le droit d'habitantage. Dès le XVIe siècle, nous voyons, à Mâcon, divers particuliers présenter des requêtes pour être reçus habitants de cette ville, de même que nous constatons des expulsions d'étranger qui se sont introduits dans la ville sans permission. Les conditions d'admission exigées n'étaient pas en général très rigoureuses. Les échevins réclamaient seulement du nouvel arrivant des attestations de bonne vie et moeurs, et la pratique de la religion catholique. Très rarement, ils lui demandaient aussi l'engagement de se soumettre aux coutumes locales.

Cet usage fut râtifié par une clause de l'Edit royal de décembre 1706, laquelle provoqua à Tournus la première réglementation du droit d'habitantage, le 4 juillet 1713.

Après quelques années pendant lesquelles les autorités locales se montrèrent plus ou moins sévères dans l'application de ce règlement, le droit d'habitantage à Tournus se compliqua d'une obligation nouvelle : l'immigrant fut astreint désormais, en s'installant, à acquitter une taxe d'admission en argent. Cette mesure provenait de ce que beaucoup d'individus qui se présentaient étaient des indigents. Or, d'après la législation en cours, la répartition des tailles sur une communauté, reposait sur le nombre des habitants. S'il s'en trouvait parmi eux quelques-uns d'insolvables, leur quote-part, non soldée, retombait sur les autres. Il y avait donc lieu, en acceptant un étranger, de l'assurer qu'il possédait un minimum de ressources. D'où deux autres arrêtés pris par le Maire de Tournus en 1733 et en 1759, portant que toute personne désirant s'établir dans la ville "sera tenue de payer dix livres pour son droit d'habitantage, et d'être en état de payer trois livres de taille".

Dans les villes importantes, comme à Châlon, où les personnes exerçant la même profession étaient groupées en corps de métiers, un artisan venu de l'extérieur devait, pour être admis à l'incolat, non seulement justifier de sa bonne conduite, mais obtenir les mêmes lettres de maîtrise qu'on exigeait des artisans de l'endroit.

Même après la Révolution, les administration de la ville de Tournus tinrent à conserver leur droit de regard sur les gens venus du dehors, comme le prouve une pièce du 7 floréal au 3.

(1) -----
Le texte de cette étude a paru dans le Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus, Tome LIV, 1954, p.68-72.

Un fait géographique d'origine sociale :
L'essor du vignoble en Bourgogne méridionale du XVI^e s.
à la fin du XVIII^e s.

P A R

M. L. CHAMPIER, Professeur à l'Université
de la Sarre.

(RESUME)

La période XVI^e -XVIII^e s. se solde en Bourgogne méridionale (Mâconnais et Chalonnais) par une nouvelle extension de la vigne. Sans vouloir minimiser le rôle des facteurs traditionnels (débouchés urbains, voies de communication) dans le succès de la vigne, on doit accorder un rôle essentiel à la forte pression démographique et au processus de concentration foncière de la fin de l'Ancien Régime.

Les preuves de cette extension de la vigne sont nombreuses : contrôle du commerce des vins; traces fréquentes de défrichement dans les communautés viticoles. Les conquêtes réalisées se sont traduites par l'aménagement d'un ultime étage de ceps sur les versants des "Côtes".

Les créateurs de ce vignoble moderne ont été parfois de grands propriétaires, mais le plus souvent des gens insuffisamment ou faiblement pourvus de terre. La vigne ancienne, en effet, est une culture très "démocratique" en ce sens qu'elle peut être réalisée à peu de frais; elle n'exige comme avances que du travail humain. Sa plantation est donc à la portée de tous, pauvres comme riches. Au cours de ces trois siècles, la vigne a épuisé toutes les possibilités culturelles qui s'offraient : son élan ne s'est brisé que devant les abrupts des calcaires bajociens, les tas d'éboulis grossiers, les nappes de silex, les hauts plateaux calcaires du Chalonnais. D'autres obstacles d'ordre humain limiteront aussi cette expansion : la nécessité de conserver des terres "tâchables" et des landes pour le pâturage des bestiaux. Au cours de cette expansion, on assiste à la substitution progressive du gamay au pinot. Le gamay offre le double avantage d'une production plus abondante et d'une facile adaptation aux terrains légers et rocailleux. Ces résultats permettent de négliger le point de vue de la qualité.

Ainsi, le vignoble de Bourgogne méridionale arrive à l'avant-dernier terme de son évolution. Les temps gallo-romains ont vu débiter la vigne près de la maison (et non pas dans les friches des hauteurs, comme l'imaginait G. Roupnel). Au Moyen-Age, de nombreux champs, sur les côtes, ont été convertis en vignes (chaponnières). Au XIX^e s. et jusqu'à 1914, le vignoble descendra dans la plaine (substitution de la vigne aux céréales) et escaladera les dernières pentes des côtes rendues à la liberté de culture grâce à la vie de relations qui a permis une plus grande spécialisation du genre de vie (large

../..

élimination du bétail et des céréales). La situation actuelle du vignoble Sud-Bourguignon se caractérise par une nouvelle adaptation, due aux conditions économiques récentes.

Ainsi, du XVIIe au XVIIIe s. la vigne a permis la création d'un équilibre économique et social, assez précaire peut-être, mais durable. La vigne est une culture sociale par excellence : elle est, pour le pauvre, un moyen de libération. Par là, on touche peut-être à la raison fondamentale qui a fait des villages de vignobles des sociétés où l'esprit démocratique était en quelque sorte naturel et extrêmement vivace. (1)

(1) On trouvera le texte in extenso de cette communication, complétée par des notes, dans le Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus tome LIV, 1954 p.9 à 26.

- Sur le rayonnement des abbayes bourguignonnes au XIIe siècle
par le R.P. LECLERCQ, Abbaye Saint Maurice, Clervaux
(Luxembourg)

Pour peu qu'on s'occupe d'histoire de la littérature latine au moyen-âge - par conséquent d'histoire des manuscrits latins -, on est amené à constater que la Bourgogne a exercé, au XIIe siècle un rayonnement universel, et ceci beaucoup plus qu'aucune autre province de France, plus même, je crois, qu'aucune autre région d'Europe. La Normandie, par exemple, a de l'influence en Angleterre où elle introduit la langue et l'architecture françaises. Les régions du Nord et de l'Est ont des échanges culturels avec les terres d'Empire, le Midi est en relation avec l'Espagne. Mais de Bourgogne partent des idées, des institutions, des textes et des hommes, qui s'imposent dans tous les pays, de la Suède au Portugal et d'Ecosse en Hongrie. Et les centres de rayonnement sont des abbayes. Les deux principales sont, d'une part, Cluny, qui répand dans tous les monastères de son "Ordre", et même en d'autres, son idéal et ses coutumes; d'autre part, Cîteaux, qui déploie le réseau de ses institutions dans le monde cistercien, partout où, sous l'impulsion de Saint-Bernard, les fondations cisterciennes les plus fécondes, Clairvaux et Morimond, étendent leur filiation. Mais d'autres monastères ont également un vaste rayonnement : en particulier Vézelay, Saint-Philibert, Saint-Bénigne. On peut dire qu'au XIIe siècle, la Bourgogne est, comme Paris le deviendra bientôt, un centre culturel intense : on y vient, on en part, on y apporte et on y puise, Ce fait n'est pas sans soulever quelques problèmes, au sujet du cheminement des langues romanes.

Si l'on voulait dresser, dans son ensemble, la carte des influences monastiques de la Bourgogne au XIIe siècle, un excellent moyen serait d'interroger les nécrologies et les listes d'association de prière : les suffrages pour les défunts renseigneraient beaucoup sur l'activité des vivants. Car l'insertion dans un obituaire ou dans une liste de "société spirituelle", comme on disait alors, entraînerait des obligations que l'on n'assumait point à la légère (1). Ces témoins diraient donc avec quels autres foyers religieux - monastères de divers Ordres, chapitres de cathédrales, commanderies militaires - chaque abbaye bourguignonne a voulu entretenir des relations d'amitié.

Mabillon a jadis publié quatre lettres d'association de Cluny avec la Trinité de Vendôme, avec la Grande Chartreuse, et avec le Sénat de Venise (2). Il a ajouté celle par laquelle Saint-Bénigne s'unissait à Saint-Rémi de Reims en 1174 (3). Le texte correspondant, par lequel Saint-Rémi prend envers Saint-Bénigne

-
- (1) Ce fait a été mis en lumière par Dom K. Hallinger, Gorze und Kluny, I, Rome 1950, p.19-33 : Das Prinzip der Nekrologie. - Dans la note brève qui est donnée ici et qui n'est que le résumé d'une plus longue communication présentée au Congrès de Tournus de 1954, ce fait et quelques autres ne pourront être guère illustrés, à propos de la Bourgogne, par des exemples.
- (2) Vetera analecta. III, Paris 1682, p. 481-484
- (3) Ibid., 484-485.

les mêmes engagements, est également conservé (1). Mais, de plus, nous voyons Saint-Bénigne contracter société avec des maisons éloignées, situées aux frontières de France, comme la Trinité de Fécamp (2), ou même à l'étranger, si loin qu'on renonce à y envoyer des "brefs" pour y annoncer les décès : tel est le cas pour Battle au diocèse de Chicester (3).

Les associations de suffrages avec une maison cistercienne étaient de deux sortes. Parfois elles étaient contractées avec l'Ordre entier, représenté par le chapitre général. Nous avons ainsi la réponse que l'abbé de Cîteaux, au nom de tous les abbés, adresse à Saint-Rémi (4). Dans d'autres cas, un monastère particulier s'engageait, pour son compte, envers un autre (5). Les listes de commémoration des défunts pour lesquels on prie mériteraient d'être recueillies et comparées (6). On y verrait que Cîteaux portait au loin le souvenir - la commemoration - de grands monastères bourguignons; parmi eux les plus nombreux, ceux sur lesquels on insistait au point de les nommer deux fois, sont Cluny et d'autres abbayes de bénédictins. Et un fragment d'obituaire conservé dans les gardes d'un manuscrit de Clairvaux - en raison de quoi il a passé inaperçu - prouve qu'on y priait pour un duc Eudes de Bourgogne (7). Les témoignages de fraternité qu'échangeaient les vivants prouvent, eux aussi, que le renom de la Bourgogne allait loin. On pense d'abord, ici encore, à Cluny et à Cîteaux. Mais ce ne sont pas là les seuls monastères bourguignons qui donnent au loin des preuves de leur ferveur et de leur culture. De nombreux textes permettraient de le montrer. La Bourgogne attirait à elle, puis délégua partout des hommes qui, dans ses abbayes, s'étaient pénétrés des institutions bénédictines et cisterciennes, des idées de leurs animateurs, et des textes où elles s'exprimaient. Il existait ainsi, dans le vaste monde monastique, ce que nous appellerions aujourd'hui des "échanges culturels". Mais le caractère inter-régional - mieux : international - de ces foyers d'influence religieuse devait poser pour ceux qui s'y rencontraient un problème d'ordre pratique : dans quelle langue, habi-

(1) Ms. Reims 346, 193^v.

(2) Mss Troyes 210, f.115^v; Dijon 634, f.123^v.

(3) Ms. Troyes 210, f.116^v.

(4) Ms.Reims 346, f.194; le texte est daté de 1226, mais la pratique des associations est antérieure. Rien n'est dit de cette décision du Chapitre général cistercien dans l'éd.J.-M.Canivez, Statuta capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis, I, Louvain 1933, ni parmi les statuts de 1226 (p.48-55), ni ailleurs.

(5) Ainsi le ms.Colmar 292 (XIVe s., Lucelle, O. Cist.), conserve, f. f.156-156^v, les lettres de l'abbé de Bebenhausen, O.Cist., associant Lucelle aux prières de son monastère. Le ms.Linz 133 (XIIIe s., Garsten, O.S.B.), contient la lettre accordant l'association que l'abbé de Baumgartenberg, O. Cist., avait demandée au chapitre général de Cîteaux en faveur de Kremsmünster, en 1293.

(6) Voici quelques exemples : mss Darmstadt 769 (XVe s.), f.76 et f.163 1212 (XIVe-XVe s.), f.128 (cf.Anal.S.Ord.Cist., VII, 1951, p.48-49); Madrid, B.N., 11537, f.175-175^v(cf.ibid., V (1949), p.110); Lisbonne, B.N. Alcob.231 (cf ibid., VI (1950), p.133-135); Colmar 104 (XIIIe-XIVe s., Paris, O. Cist.), f.78^v, Tarragone, 106 (XIIe-XIIIe s., Santes-Creus, O. Cist.) f.205; Vatican, Barb.lat.523 (XIIe s., Settimo) f.73^v (cf.ibid., XIV (1958), p. 176 (XIIIe s., S.Pietro della Canonica), f.177^v(cf.ibid., (7) page suivante

26

tuellement, pouvaient-ils converser entre eux ? (1). Ils ont certainement résolu la difficulté : ne serait-il pas intéressant de savoir, d'une façon précise, comment ? N'y a-t-il pas là un problème d'ordre scientifique pour ceux qui se livrent aux études romanes ?

Quand ils rédigent, que ce soit des lettres d'affaires, des textes institutionnels ou des ouvrages spirituels, les moines utilisent le latin : un latin correct, littéraire, souvent fort beau. Mais dès que leur vigilance se relâche, dès qu'ils commencent à écrire comme ils parlent, on devine que leur moyen usuel d'expression était autre : il restait le latin dans tous les cas où une langue commune permettait seule qu'on se comprît dans ces milieux de recrutement international; ces cas étaient nombreux, et ce devait être habituellement le fait dans les grandes abbayes comme Cluny, Cîteaux, Clairvaux surtout, et dans des assemblées telles que les chapitres généraux. Cependant ce latin, fondamentalement, était marqué par la lingua franca, dont il n'était guère, parfois, qu'une traduction phonétique : son orthographe, ses constructions grammaticales, son vocabulaire, sont ceux des langues romanes. Ceci apparaît, par exemple, dans certains sermons, dans les reportations de style oral des sermons de Saint Bernard (2), dans les collections privées des chapitres généraux cisterciens (3). Il a dû exister une sorte de koinè monastique, à base de romana lingua, comme dit l'un des biographes de saint Bernard (4) et de langue romane telle qu'on la parlait en Bourgogne, où avaient lieu ces échanges entre moines venus de partout et destinés à se répandre partout. La littérature monastique de la Bourgogne au XIIe siècle mériterait d'être étudiée de ce point de vue par des linguistes. Elle livrerait alors des lumières nouvelles sur la vie et la culture réelles des grandes abbayes et sur le cheminement des textes et des idées qui, de là, pénétrèrent jusqu'aux extrémités de l'Europe chrétienne.

Clerveaux

J. LEclercq.
O.S.B.

-
- (7) Ms. Troyes 616 (XIIe s.), feuillets de garde du XIIe s.

- (1) Le fait de la diversité des dialectes, à l'intérieur de la romania. est constaté par s.Bernard, qui écrit aux moines de Saint-Germer de Flay, au diocèse de Beauvais : "dissimilibus linguis ab inuicem distamus", Epist., 67, 1, P.L., 182, 175. Pourtant, un religieux de Flay s'en vint vivre à Clairvaux.
- (2) Sous le titre En quelle langue prêchait s.Bernard, dans Etudes sur s.Bernard et le texte de ses écrits, Rome (Analecta S.Ordinis Cisterciensis, IX, I), 1953, p.79, j'ai donné sur ce sujet des indications. Il suffira d'ajouter ici qu'aux deux mss anciens contenant des sermons de s.Bernard en français que mentionne Vacandard, doit s'ajouter celui de Nantes, Musée Dobrée, V (cf. G.Durville, Catalogue de la Bibliothèque du Musée Dobrée, I, Nantes 1904, p.223-261), qui, à la différence des deux autres,
(suite page suivante).../..

(suite de la note 2.)

donne une traduction non des sermons liturgiques, mais des Sermones super Cantica, 1-44; ces différents témoins mériteraient d'être comparés. Le ms. Cambridge Univ. Kk.IV.20 (2035) (XIVe s.) contient, f.56-58v, un "conflit des filles de Dieu" - thème que s.Bernard développa volontiers et sur lequel les mss de ses sermons et sentences transmettent plusieurs rédactions; là, le texte latin est suivi, sous ce titre : De eodem in gallico, d'une adaptation en vers français (f.58v-60; sur l'influence exercée par s.Bernard sur ce genre d'écrits, cf. J.Rivière, Le dogme de la Rédemption au début du moyen âge, Paris 1934, p.336-340). A signaler aussi un curieux texte conservé dans le ms. Cambridge, Clare 10, et où le prédicateur, parmi des phrases dont plusieurs se retrouvent chez s.Bernard, parle de son impérite dans l'usage de la "lingua callicana". cf. Revue bénédictine, LXIII (1953), p.300.

(3) Par exemple dans la collection de Vauclair, cf.Rev.bénéd., LXIV (1954), p.77-81; le ms.Dijon 599 (XIIe s., Cîteaux) conserve le texte, traduit en français pour des moniales cisterciennes, de la Règle de s.Benoît et des coutumes de Cîteaux (cf. P.Guignard, dans Analecta Divionensia, X (1878), p. LXXIV). De même, dans les notes recueillies, pour l'abbé de Cîteaux, sur la vie de Christian de l'Aumône, moine laïque cistercien de Touraine, des expressions en "vulgare" se mêlent au récit latin, cf. Analecta Bollandiana, LXII (1953), p.29,n.2.

(4) Jean l'Ermite, Vita quarta Bernardi, Epist., 2, P.L., 185,531, vers 1120, raconte qu'un frère lai se promenait, à Clairvaux, lisant le livre des miracula de s.Bernard; le moine Humbert lui en donnait la traduction : "exponens ea secundum idioma romanae linguae". -Même dans les écrits scolastiques émanant de milieux qui étaient internationaux, eux aussi, mais composés de clercs qui savaient le latin, s'introduisent, aux XIIe et XIIIe s., des expressions du "langage populaire" en dialectes romans ou germaniques, ainsi que l'a montré A.Lnadgraf, Dogmengeschichte der Frühscholastik, I, I, Ratisbonne 1952, p.21-29, surtout p.25 et suiv.: "Volksprache in der Theologie"; les équivalences des mots latins sont parfois données en deux langues différentes: celle des "gallici" et celle des "lombardi", celle des "gallici in romano" et celle des "theutonici". A plus forte raison ces mélanges de dialectes devaient-ils se produire dans le langage parlé des moines. Ils expliquent les nombreuses corrections qui défigurent certains mss de la Règle de S.Benoît; contre l'abus de telles corrections protestait l'auteur anonyme d'un bref traité De vitanda superuacua correctura publié dans Scriptorium, VII (1953), p.260.

L'EXPANSION DE L'ORDRE DE CLUNY
AU LONG DES GRANDES VOIES DU MOYEN - AGE

P A R
M. Emile M A G N I E N
Président de l'Académie de MACON.

L'expansion de l'Ordre de Cluny fut à l'origine, régie probablement par le seul jeu des circonstances. Mais dès que la réunion de quelques filiales eut créé le noyau de ce qui allait être l'Empire de Cluny : Souvigny, Charlieu, La Charité-sur-Loire, Sarlat, Sauxillanges, un programme se fit jour, que l'on sent bien arrêté chez Odilon. Cet abbé auvergnat fut bien comme l'a dit l'historien allemand Sackur "le fondateur de l'Ordre". Et il me semble que les lignes de force essentielles de ses projets furent ces vieilles voies héritées des temps gallo-romains et où le moyen-âge trouva les itinéraires nécessaires à la satisfaction de ses besoins passionnés de contact avec les reliques des saints et de combat pour la cause sacrée.

Odilon voulut un ensemble qui eût de la cohésion; pour cimenter l'union de Cluny avec les membres de sa congrégation de monastères, il institua les visites abbatiales, s'astreignant à de continuels déplacements, et des ébauches de chapitres généraux qui réunissaient à Cluny, les prieurs mis à la tête des principales obédiences. D'où l'importance primordiale et précoce des voies de communication pour ce monachisme en plein développement.

Auvergnat de naissance, Odilon savait mieux que quiconque l'importance primordiale de sa province natale où se croisent les grandes transversales de l'ancienne Gaule; pour qui veut rayonner vers les confins de l'ouest et du Sud-Ouest, et contrôler le grand mouvement des idées qui circulent au long de ces routes. Son successeur, Saint-Hugues, fut lui aussi convaincu de cette importance que concrétisa sous son abbatiat le choix de Clermont pour le rassemblement préparatoire à la Première Croisade.

La position des grands monastères clunisiens d'Auvergne affiliés sous Odilon (Saint Flour, Thiers, la Voulte-Cheilhac), sous Saint-Hugues (Saint-Saturnin, Mozac, Royat), montre le souci de ces abbés clairvoyants de jalonner les abords des voies anti-ques de grand parcours. Le processus général des affiliations en toutes provinces fait même penser à un cheminement quasi-méthodique vers les confins sud-occidentaux de la terre gauloise. La chose devient évidente si l'on reporte sur une carte les doyennés et prieurés secondaires dépendant de Cluny ou de ses filiales.

De Cluny partaient quatre routes vers l'ouest. La plus septentrionale, par Toulon-sur-Arroux, gagnait Decize, et de là Bourges, ou Nevers, Orléans, Paris, le Nord..Cluny, par l'intermédiaire de Paray, s'affilia vite le prieuré de Toulon-sur-Arroux, et un passage de la Vie de Saint-Odilon nous montre cet abbé s'arrêtant à Toulon en se rendant en France, c'est-à-dire dans la région parisienne.

../..

../..

Cette importante route de "France" fut jalonnée par les abbayes affiliées de Nevers (1.068), la Charité (1.059), Donzy-le-Pré, et de nombreuses dépendances telles que Luzy, Saint-Celse de Bourbon-Lancy, Saint-Honoré-les-Bains, Sainte Marie de Collonges à trois lieues de Decize, Cosne sur Loire, Saint Hyéronimus aux Moines près d'Orléans, Saint Pierre l'Abbaye au Faubourg de Pithiviers, Longpont, près de Palaiseau.

Puis c'était la route directe vers l'ouest, par le prieuré de Charolles, Paray-le-Monial, Digoin, et qui aboutissait à Moulins et à Souvigny, pour lancer un prolongement sur l'Aquitaine septentrionale. En 999 Paray-le-Monial et ses doyens de la région mettaient une étape entre Cluny et le tombeau du Saint Abbé Mayeul.

Enfin, venaient deux autres voies rapprochées et parallèles, dirigées toutes deux vers le Forez et l'Auvergne, la première par Bois Sainte-Marie, Baugy sur Loire, la Haute Besbre et Vichy; la seconde par Charlieu et la région roannaise. Il semble que le premier itinéraire fut celui des temps mérovingiens et carolingiens, mais que, dès que Charlieu fut donné à Cluny et que ce dernier eut acquis de nombreuses possessions dans la montagne beaujolaise et dans le Forez, l'abbaye fit plutôt passer son trafic par le second.

En effet, au Vème siècle, Grégoire de Tours mentionne à diverses reprises les voyages qu'il fit entre Chalon-sur-Saône où sa mère possédait des biens importants, et Clermont, berceau de sa famille paternelle : l'une de ces mentions fait passer l'itinéraire par Baugy au Nord et près de Marcigny; l'autre le prolonge à travers les forêts d'outre Besbre. En Saône-et-Loire, le chemin ferré aboutissant à Baugy et venu du Nord-Est a été repéré dans la région de Semur-en-Brionnais. Il semble bien prolonger une voie venue de Chalon-sur-Saône par la vallée de la Guye, Suin, et qui passait à une vingtaine de kilomètres à l'Ouest de Cluny. Le raccordement était assuré par un chemin venu de Cluny même, à Bois Sainte Marie, chemin que mentionne une bulle pontificale de Luce II, en 1144, fixant le périmètre de protection de Cluny ou ban sacré.

Au-delà de la Loire on peut le jalonner par l'Hôpital de Chenay, Saint-Martin d'Estraux, le Rez de la Chèvre entre Isserpent et Chatel Montagne et enfin Vichy ou Ris. Aux abords de cet itinéraire, Cluny possède l'église de Bois Sainte Marie, le Prieuré de Marcigny, le doyenné de Chatel-Montagne, et, au-delà de Vichy, celui de Montpensier, et Mozac, sans parler de Ris qui est fixé par de vieux terriers de la région roannaise comme le but d'une voie antique passant dans la région de Châtel-Montagne.

L'autre itinéraire, plus directement orienté vers le coeur de l'Auvergne, traverse Charlieu et le Bas-Forez. Il franchit la chaîne beaujolaise à Saint-Bonnet des Bruyères et les monts du Forez à Noirétable. Une variante entre Cluny et Charlieu

../..

../..

passe par Matour et Aigueperse où il y eut, au moyen-Âge, un Hôpital.

La rapide affiliation de Charlieu (vers 930) et de nombreuses obédiences foréziennes fit prendre l'habitude de cet itinéraire, que jalonnaient d'autre part, l'important doyenné d'Ecussoles et le Moutier de Thiers. Si bien que, pour aller en Auvergne, selon la célérité exigée et les obligations intermédiaires, on passait soit par l'itinéraire détourné de Paray-Souigny, soit par la voie directe de Charlieu.

On se rendait de la sorte aussi confortablement que possible de Cluny à Clermont d'où l'on pouvait se diriger sur le Puy, sur Moissac, sur Bordeaux, sur Saintes ou sur Poitiers, par d'autres routes le long desquelles abondaient les obédiences clunisiennes. Tout le réseau des voies médiévales était donc ouvert aux moines noirs qui savaient trouver partout l'accueil pressé de leurs frères détachés dans ces petits prieurés, à la foi cellules agricoles et gîtes d'étapes.

Mais ce ne sont pas que les itinéraires proprement clunisiens, essentiels aux liaisons entre les grandes maisons de l'ordre que nous trouvons ponctués de tels établissements. Toutes les voies importantes ont, de distance en distance, leur prieuré où quelques moines, de deux à sept en général, sous la surveillance d'un prieur ou d'un doyen dirigent une exploitation agricole, font rentrer les redevances afférentes aux usages locaux et aux donations dont Cluny ou l'une de ses filiales ont bénéficié dans la région, et enfin accueillent les visiteurs de marque si les circonstances les obligent à s'arrêter dans les parages.

Pour la région du Massif Central, jetons un coup d'oeil sur la carte où ont été pointés les doyennés clunisiens.

Voici la route de Lyon à Clermont, une des grandes voies de l'Aquitaine. Feurs est un des points essentiels de cette ancienne strata; Là bifurquent une route vers Vichy et Bourges, une autre vers le Puy, une troisième vers Autun. Cluny a autour de Feurs trois doyennés importants : Pouilly, Pommiers, Arthun. Cette concentration n'est pas fortuite... Suivons la route dans sa traversée des Monts du Forez. En pleine montagne le prieuré de Noirétable, dépendance directe de Cluny, offre son gîte à celui qu'assaillent la fatigue ou le mauvais temps. Plus loin, à quelques kilomètres au nord de la route, le moutier de Thiers ouvre ses portes; puis c'est Courpière, à la traversée de la Dore, et, immédiatement avant le passage de l'Allier qui donne accès à Clermont, Chauriat, acquis en 1.024 par Odilon. Le tracé est remarquablement ponctué de points aux couleurs de Cluny.

Suivons maintenant la route de Lyon à Vichy: la celle de Régny, Ambierle, le Prieuré de Chatel-Montagne, celui de Saint-Germain des Fossés amènent à notre pensée le nom de Cluny. Au-delà de Vichy, Jauzat, Chiriat, Bellenaves, nous in-

../..

../..

introduisent en pays berrichon. Prenons sur cette même route, à Tarare, l'embranchement vers Charlieu, Nevers, Orléans : Ronno, Thizy, Charlieu lui-même, Marcigny, nous permettent d'atteindre la région nivernaise avec ses filiales de Nevers, La Charité, Notre-Dame du Pré, Saint-Sauveur en Puisaye, et leurs nombreuses dépendances, qui nous mettront sans peine en vue de la région parisienne.

Entre Souvigny et Bourges, sur la route de Cluny à Tours, c'est Saint-Pierre-le-Moutier, dépendance directe de Cluny, Sancoins, dépendance de la Charité, Dun-sur-Auron, qui font suite à Toulon-sur-Arroux, à Luzy, à Saint-Lazare et Saint-Celse de Bourbon Lancy, et à Sainte Marie de Collonge près de Decize.

Entre Vichy et Clermont, voici Montpensier et le monastère de Mozac. Au-delà de Clermont, sur la route de Périgord, c'est Rochefort-Montagne, Treignac, Tulle, Uzerche. Autour de la plaque tournante qu'est Clermont, beaucoup de petites celles se pressent, avec Mozac, Royat, Saint-Saturnin, Sauxillanges comme centres. Parmi tant de noms que nous donne le pouillé de Cluny, beaucoup ne sont pas identifiables avec sûreté à distance, mais un nombre important d'entre eux doit représenter des établissements sis en Limagne. Le Cartulaire de Cluny donne de nombreux actes relatifs à des biens situés dans le pagus d'Auvergne, les comtés de Clermont ou de Brioude, entre 980 et 1.100.

Le carrefour auvergnat est donc bien tenu, et dès Odilon, et c'est peut-être une des raisons qui poussera en 1.095 le pape clunisien Urbain II à choisir Clermont plutôt que le Puy, auquel on avait d'abord songé, pour siège du fameux concile où il devait prêcher la grande Croisade.

Un travail extrêmement suggestif a été fait par Miss Evans : l'identification par toute la France de toutes les dépendances de Cluny et des monastères affiliés, et leur report sur une carte. Mais je ne crois pas qu'on ait poussé le travail dans le sens qui est le nôtre, c'est-à-dire qu'on ait songé à tracer sur cette carte les voies anciennes de circulation du moyen-âge.

En faisant ce rapprochement, je suis persuadé que le même fait apparaîtrait partout, à savoir l'échelonnement de ces obédiences le long des grands itinéraires. Ce serait une tâche délicate et longue demandant une enquête historique et toponymique très sérieuse, mais elle aurait une réelle importance pour l'histoire de l'ordre de Cluny.

Contentons-nous de l'ébaucher.

Entre Saint-Flour et Moissac, position essentielle acquise dès 1045, l'étape de Figeac est assurée en 1.074; de Moissac au Somport ou à Roncevaux : Auch, en 1.068; Tarbes dès 1.056; Morlaas en 1.077; tandis que la Daurade de Toulouse unie en 1.077 également assure le contrôle du courant de pèlerins de Saint-Jacques venus par la voie domitienne et Naurouze où l'on trouve Saint-Pons de Thomières et Saint-Gilles du Gard. De nom-

../..

../..

breux satellites de ces grandes filiales de Cluny couvrent la Gascogne d'un vaste ensemble de maisons clunisiennes où nous remarquons surtout Eauze, noeud routier très important au Nord-Ouest d'Auch, où aboutissent les trois routes de Bordeaux, de Moissac ou Agen, et de Toulouse.

En direction du Poitou, Saint Martial de Limoges, uni en 1.061, Beaulieu, Uzerche, (1.068) marquent la progression vers les obédiences qui, quelques années plus tard, jalonnent l'itinéraire Loire- Bordeaux par ce grand passage naturel qu'est le seuil du Poitou emprunté par les voyageurs allant de France en Espagne par la Gascogne et les cols occidentaux des Pyrénées : A Poitiers même, Montierneuf (1.076), et Saint-Cyprien (1.082), puis Saint Jean d'Angély, Sainte Eutrope de Saintes, Barbezieux, Ronsenac, Montbrun, l'Ile d'Aix, et une foule de prieurés secondaires dans les diocèses de Saintes, de Poitiers et d'Angoulême, mettent Cluny sur toutes les routes de cette zone de grand transit.

Voici maintenant les abords sud du Velay, au pied du talus des Cévennes, la voie Régordane et ses variantes sont bordées d'établissement clunisiens: la tête de pont de Saint Saturnin du Port (Pont Saint-Esprit), avec, dit le pouillé de 1450 reflétant sans aucun doute un état des lieux bien antérieur, son "hostellerie", son "infirmerie", son "réfectoire", ce qui accuse bien sa fonction de gîte d'étape au passage du Rhône de la voie venue d'Italie par la Durance; puis Vogüé, sur la route de la Haute Ardèche, Anduze, sur celle de Florac et de Mende; Alès, Robiac, Prévencières sur celle du Puy- et les très nombreux doyennés énumérés dans les diocèses de Nîmes, d'Uzès et de Viviers.

On verrait la route de Catalogne jalonnée par les prieurés affiliés à Moissac de Arles sur Tech et de Cambredon, au diocèse espagnol de Gérone; la route provençale du Mont Genève balisée par Valensole et Ganagobie, avec leurs prieurés dépendants des diocèses d'Orange, de Gap et de Sisteron : Saint André de Gap, Ribiers, Gigors, Thèze, Saint Marcel de Digne, Ganagobie, etc... La voie du Grand Saint-Bernard offrirait depuis Cluny, Nantua, Saint Victor près Genève, des obédiences au diocèse de Lausanne; la route du Petit Saint-Bernard offrirait le Bourget du Lac Domène. Allevard, Saint Martin en Tarentaise, la voie d'Agrippa vers les pays rhénans et l'Ardenne se révélerait jalonnée par le doyenné de Gevrey-Chambertin, l'abbaye très amie de Saint-Bénigne de Dijon, des obédiences près de Langres; les prieurés de Notre-Dame de Toul, de Notre-Dame de Montmort à cinq lieues de Sedan, de Beaulieu en Argonne, de nombreux prieurés au diocèse de Liège; l'autre branche de la voie d'Agripysa apparaîtrait nettement balisée par Saint Simon et Saint Jude d'Autun, Vezelay, Auxerre, Troyes (Saint-Jacques), Montmort, Binson, Soissons, Elencourt, Lehons en Santerre; la voie de l'Allemagne du Sud serait ponctuée par Lons-le-Saunier, Baume, Vaux-sous-Poligny, Altkirch, Saint Alban de Bâle, et Hirschau en Forêt Noire.

.../..

../..

La route d'Angleterre elle-même se révélerait solidement tenue, qu'on l'aborde par les possessions françaises ou par les possessions anglo-normandes (preuve manifeste d'une subtile habileté diplomatique), grâce à des dépendances directes ou au second degré : Abbeville, Saint-Pierre de Romilly, Saint-Michel de Waast, d'une part; Saint-Côme en Mont, Touthville, Mortimer et même le Mont-Saint-Michel, d'autre part.

Cette rapide ébauche, très imparfaite, permet néanmoins, je crois, de conclure :

La politique d'expansion de Cluny a été remarquablement dirigée et a visé très tôt à des buts précis. L'un de ses moyens efficaces fut ce contrôle des grandes voies de communication, tâche que reprendront plus tard les Cisterciens et les Ordres hospitaliers, mais que Cluny inaugura en quelque sorte après la sombre période d'anarchie du début du X^{ème} siècle.

LES DONATIONS A CLUNY

dans le Viennois et le Tricastin

vers le milieu du Xème siècle.

par le R.P. de la CROIX-BOUTON, Abbaye Notre-Dame d'Aiguebelle

Parler de "Dauphiné" au Xème siècle serait un flagrant anachronisme. Le nouveau royaume de Bourgogne établi en 888 et comprenant la moitié occidentale de la Suisse, le comté de Bourgogne, la Savoie, le Lyonnais, la région de Vienne et de Grenoble, auxquels s'ajoutèrent vers 933 le Comtat, le Vivarais et la Provence, était "une oeuvre si factice qu'elle n'avait pas de nom déterminé". On l'appela "royaume d'Arles et de Vienne", du nom des deux capitales. Mais les quatre souverains successifs, Rodolphe Ier (888-911), Rodolphe II (912-937), Conrad II (937-993), Rodolphe III (993-1032), ne résidèrent presque jamais dans la première et peu souvent dans la seconde. Le Xème siècle, le "siècle de fer", a mauvaise réputation. A tort, assurément, dans nos contrées. Les peuples de la Suisse romande ont gardé le souvenir d'un lointain âge d'or, "le temps où la reine Berthe filait". Le fils de la reine Berthe fut ce Conrad II auquel ses peuples ont décerné le rare et beau surnom de Pacifique et dont on loue unanimement la douceur, la modération, l'équité et le souci de maintenir le repos public. Tous ces souverains furent grands bienfaiteurs d'églises et de monastères. Les chartes des donations faites à Cluny donnent d'intéressants détails sur un pays mal connu à une époque où les documents sont d'une extrême rareté. Elles ont préparé la fondation des prieurés clunisiens dont on trouve l'énumération dans une Bulle de Grégoire V de 999 et dans deux diplômes de Rodolphe III de 998. La nécessité de restreindre à l'extrême les limites de cette communication nous a obligé à ne pas dépasser la date de 975 et à nous cantonner dans ce qui sera plus tard le "Dauphiné".

On distingue nettement plusieurs groupes de donations dans le Viennois et le Tricastin. Faute de place pour les analyser, nous nous bornerons à essayer de les localiser avec précision.

I. In pago Viennensi.

- In villis Tordoniaco et Moxiaco.
- 141 (1010) (1) Eva res suas in villis Tordoniaco et Moxiaco monasterio Cluniacensi dat (Tourdan, auj. Revel-et-Tourdan, et Moissieu, cnes du c^{on} de Beaurepaire, 20 km.S.E. de Vienne). Eglise St.Didier de Moissieu (diplôme de Rodolphe III, 998).
- In agro Cominiaco, C^{omunaco}, Communacense (Communay, c^{on} de Saint-Symphorien d'Ozon).
- 116 -1009). Stephanus et uxor ejus Gudina res suas in agro Cominiaco in villa Craponi (Crapon, ham. c^{ne} de Ternay), monast. Clun.dat.

- 324 (1084). Engelbertus et uxor ejus Halda dant monast. Clun. curtilum in agro Cominiaco in villa Calvatis (Charvas, ham. de Communay).
Les noms des témoins permettent de placer ces chartes, qui ne sont pas datées, entre 937 et 941 ou 942.
- 523 (1149). Engelbertus frater Sorbonis Viennensis archiepiscopus res suas in agro Communacense in villis Flaviaco (sans doute Fléviu, ham. cne de Ternay), Craponi (Crapon), Monte Marcio (Mars). Monte Communaco, Tadernaco (Ternay), Marcio et Cavariaco (ce Cavariaco en Viennois n'est pas cité ailleurs) (Anno IIII Conradi, 940-941). Cet Engelbert, frère de l'archevêque de Vienne est différent de l'Engelbert de la charte 324. Cette importante donation, origine probable du prieuré de Ternay fut confirmée par Conrad II lui-même (anno sexto).
- 797 (1224). Karolus comes villam Communacum (Communay) cum ecclesiis beati Lazari et sancti Petri et villas Crogtam (Cruptas, Commune de Ternay), Impetrisque (La Grand-Pierre, ham. c^{nes} de Communay et Ternay) monast. Clun. dat. Regnante Ludovico rege anno XVI, 951.
- 998 (1240). Mainardus et Aldrada dant monast. Clun. quidquid habebant in villis Calvatis (Charvas) et Cruo (?), anno XVIII, 956.
- 1152 (1283). Preceptum Conradi regis, quo confert monast. Clun. locum qui dicitur Crottas (Cruptas), anno XXVI, 963.
- 1298 (1325) Varinus dat. monast. Clun. campum in villa Calvatis (Charvas) anno XXXIV, 971.
- 1299 (1326). Ramencus dat monast. Clun. campum in villa Calvatis (Charvas) anno XXXIV, 971
- 1300 (1327). Aimo dat monast. Clun. res suas in villa Mandratis (Mandras, entre Communay et Simandres), anno XXXIV, 971.
- IN AGRO OCTAVENSI
===== (Saint-Symphorien d'Ozon, chef-lieu de c^{on}).
- 692 (1179). Rampo et uxor ejus Maria, filliusque eorum Annus quasdam res suas in villa Celosia (Solaise) monast. Clun. dant, anno X, 946.
- 1014 (non cité dans R.D.) Balduinus dat monast. Clun. vineam in vicaria Octaviensi, in villa que vocatur Cesarino (Sérézin), anno XX, 956-957.
- 904 (1234). Vuigo levita dat monast. Clun. mansum in agro Hoctaviensi in villa Cisiriano (Sérézin) s.d. (domnus abbas Mayolus).
- 1263 (1312). Aimulfus et uxor ejus Irmengarda filliusque eorum Grimoldus dant monast. Clun. campum in agro Hoctavensi, in villa Cistarino (Sérézin) in loco ubi dicitur Rota (?). anno XXXIII, 969. Les donateurs choisissent leur sépulture à Ste Marie de Ternay.
- 1411 (1350). Ascherius et uxor ejus Constantia dant monast. Clun. quasdam res in pago Lucdunense in agro Strabiaco (Bianne, cne de Jons, Isère) in villa que dicitur Monte (Mons, c^{ne} de Villette-d'Anthon) et in alio loco in agro Octaviano, in villa Cisariano (Sérézin) subtus Monte Mercurio (Mercois, loc. disp. de la cne de Solaise). Anno XXXVIII, 975.

../...

- In pago Viennensi (Vienne-nord)
- 546 (1158). Ratburnus vicecomes et uxor ejus Vualda tertiam partem ecclesie sancti Martini in villa Landadis (Chasse, con de Vienne-nord) monast. Clun.dat, anno IIII, 942.
- 671 (1176) Ratburnus vicecomes et Vualda uxor ejus vendunt Aimardo abbati Clun. quasdam res in villis Causella (Chuzelles), Landatis (chasse), et in Vileta (Villette-Serpaize) et in Casanne (Chas-son, c^{ne} de Villette-Serpaize), anno VIII, 945. Le second diplôme de Rodolphe III cite les prieurés de Ternay, Chuzelle, Cruptas et Serpaize.
- In villa Metono (Mions, Con de St-Symphorien-d'Ozon)
Cf. chartes n° 654 bis, 803, 1165, 1185, 1307, qui préparent l'établissement du prieuré de Chandieu.
- In villa Partinas (peut-être Frontenas, con de Crémieu, Isère).
- 327 (1085). Vuarnerius et frater ejus Dodo dat monast. Clun. curtilum in territorio Viennensi, in villa Partinas (?), s.d. L'alleu d'Insula cité dans la charte est peut-être l'Isle-d'Abeau, con de La Verpillière, entre Bourbre et Chéruy (cf. diplômes de Rodolphe et Bulle de Grégoire V).
- In villa Montaniensi.
- 1005. Engelbertus, prepositus ecclesie Viennensis, res suas in pago Lugdunensi....et in comitatu Viennensi, in villa Montaniensi Montagnieu, con de La Tour-du-Pin) et a Sancto Mauricio (mas de la cne de Montagnieu) et in Genicullo (?), anno XX, 956.
- In pago Gratiopolitano.
- 593 (1160). Rostagnus dat monast. Clun. quatuor mansos in loco qui dicitur Maltaisana (La Matésine, Con de La Mure), s.d.
- In loco et fondo Montenes.
- 1230 (1304). Ingebaldus dat monast. Clun. capellam sancti Juliani (peut-être St-Julien-de-l'Herm), in loco et fondo Montenes (?) in comitatu Viennensi. Otto imperator, item Otto filius ejus rex. anno imperii et regni eorum hic in Italia sexte, 967.
- Infra moenia urbis Vienne.
- 900 (1230). Ermenteus sacerdos vendit monast. Clun. capellam Sancti Genesi infra moenia urbis Vienne (vers 954, selon M. Chaume, cf. charte 631).
- 936 (1232). Boso notum fecit se duas vineas in parochia Sancti Ferreoli (p^{sse} de Vienne, rive droite) monast. Clun. dedisse (vers 956 selon M. Chaume).

.../..

- 1017 (1246). Richildis dat monast. Clun. duos mansos in parochia sancti Ferreoli et alium in villa Maciaco (Massié, ham. c^{ne} de Vienne), anno XX, 956.
- In agro Cassiacensi (Cheyssieu -Les Côtes-d'Arey, au sud de Vienné).
- 1009 (1243). Boso levita et canonicus Sancti Mauricili Viennensis res suas in villa Bracost (La Brachère alias Saint-Mamert) monast. Clun. dat. anno XX, 956.
- 1016 (1244). Agano et uxor ejus Richildis (cf.n° 1017) saeculum relinquentes cedunt monast. Clun. res suas in vicaria de Salectis (Salaise, con de Roussillon, à ne pas confondre avec Solaise (Celosia) au con de St-Symphorien-d'Ozon) in villa Bracosco (La Brachère) et in villis dictis Curtis villa (Petit-Cour, ham. c^{ne} Côtes-d'Arey), Arelia (Les Côtes-d'Arey), Mariaco (La Maranque, ham. c^{ne} Eyzin-Pinet au sud de Vienne) et Liarcis (Lieuras, ham. c^{ne} de Chonas, con de Vienne-sud). anno XX, 956.
- 1053 (1259). Alierius et Leugar dant monast. Clun. terram in villa Brociano subteriore (Bas-Bressin, c^{ne} de Reventin, confinant le Rhône et la Gerbole (Girbola), anno XXII, 958.
- 1303 (1328). Teudericus sacerdos et canonicus Sancti Mauricci (Viennensis) dat monast. Clun. res suas in agro Cassiacensi in villa Bovolanis (?) anno XXXIIII, 971.
- 1304 (1329). Berilius et uxor ejus Leutgardis vendunt monast. Clun. mansum in agro Cassiacensi, in villa Bracosto, anno XXXIIII, 971
- 1333 (1342). Desiderius presbyter et Josmarus dant monast. Clun. mansum in agro Cassiacensi, in villa Bracosco, anno XXXVII, 973.
- Le diplôme de Rodolphe III signale plusieurs noms de cette région sud de Vienne : in Brociano superiore (Haut-Bressin, c^{ne} de Reventin-Vaugris), Jarzin (Jardin, c^{ne} de Vienne-sud) mansiones de Vienna et de Monte Judaeo (Coupe-Jarret, quartier de Vienne).
- In agro Annonacense (Annonay, Ardèche).
- 415 (1104). Guido et uxor ejus Gandalmoda vineam in agro Annonacense, in villa Vugon (Vion), regnante Rodulfus rege.
- In agro Valentinensi.
- 367 (1087). Rostagnus, causa orationis veniens Cluniacum vineam in villa Ur (Eurre, con de Crest, Drôme), et deductionem aque de Droma flumine monast. Clun. dat. regnante Rodulfo rege. Cette charte et la précédente figurant dans le cartulaire de Bernon sont à placer sous le règne de Rodolphe II, donc avant 937. La charte n° 367 mentionne une donation plus ancienne d'un certain Alisius qui n'est pas citée dans les chartes de Cluny.
- In pago Diensi.
- 1013 (1242). Pontius et uxor ejus Richildis res suas in pago Diense, in villa Condacensi (Condorcet, c^{ne} du con de Nyons, prieuré de Cluny cité en 999) monast. Clun. dat, anno XX, 956-957.

II. In pago Tricastino.

Trois donations seulement à Cluny dans le comté de Trois-Châteaux, vers le milieu du Xème siècle. Les deux premières concernent la restauration du monastère de Saint-Amans, abbatiam Sancti Amantii, in comitatu Trahesino (chartes n° 1052 du 15 septembre 958 et n° 1067 du 23 nov. 958 : voir notre étude Le prieuré de Saint-Amans en Tricastin, dans Bull.Soc.archéol. et statist. de la Drôme, LXXIV, 1958, pp.). La troisième, moins certaine, est la donation faite par un certain Pons de trois villae appelées Aquidanis, Fraxinus et Mons Meanus, in comitatu Tricassino, s.d. sub regimine Maioli abbatis. Il s'agit non du comté de Troyes mais du comté de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui possédera à la fin du Xème siècle plusieurs établissements clunisiens. L'identification de ces trois villae reste cependant difficile. Ni Saint-Pantaléon, ni Collonzelle, ni Tulette ne peuvent être mis en relation avec l'une quelconque de ces villae. Mais deux d'entre elles au moins peuvent être localisées non loin de la Berre et de la commune de Valaurie (Drôme) où les moines du prieuré de Saint-Amans avaient un affare. Le territorium de Monte Meano est cité dans une charte de l'abbaye d'Aiguebelle du 22 déc. 1446. Il est tout proche d'un lieu dit appelé aujourd'hui le Plan-du-Fraisse (Cassini, c^{ne} de Valaurie, au bord de la Berre). Reste à identifier Aquidanis. Serait-ce Argusan (anc. ferme c^{ne} de Valaurie) ou Argaud (c^{ne} de Roussas) ? Si les trois villae données par Pons sont bien à localiser dans la vallée de la Berre, bien arrosée, fertile et d'accès facile, elles auraient constitué la dotation permettant la restauration de Saint-Amans et se placeraient vers 960.

Conclusion.

Cet aperçu rapide des donations faites à l'abbaye de Cluny autour du milieu du Xème siècle autorise quelques conclusions :

- 1° L'exposé de M. G. Chevrier au Congrès de Cluny sur l'Evolution de la notion de donation dans les chartes de Cluny du IXe au XIIe siècle se trouve confirmé. Presque toutes les chartes que nous avons citées sont par leur vocabulaire des donations. En fait on y découvre presque toujours des contreparties qui rendent tout à fait imprécises la délimitation entre vente et don. Presque toujours la pleine propriété du bien concédé n'appartiendra à l'abbaye qu'à la mort du donateur. C'est ce qui explique que parfois bien des années se sont écoulées entre les premières donations en un lieu déterminé et l'apparition certaine du prieuré clunisien en ce même lieu.
- 2° dans ce mouvement de libéralités envers Cluny ce sont les "petits" qui ont précédé les "grands".
- 3° à part une exception (charte du vicomte Ratburn du 1er oct. 942) aucune allusion aux invasions sarrasines et hongroises qui ont troublé le royaume d'Arles et de Vienne jusque vers 952. En

../..

dépit des affirmations de certains historiens sur une interprétation outrée d'une charte du second Cartulaire de Saint-Hugues (préambule de la charte XVI) le royaume d'Arles et de Vienne, bien loin d'être en butte à la persécution et de gémir sous l'occupation païenne, vivait alors dans une tranquillité relative. Un simple particulier a pu se rendre à Cluny orationis causa, en pèlerinage. L'évêché de Grenoble était alors peu peuplé, il est vrai, mais les nombreuses donations à Cluny que nous avons signalées témoignent, à l'analyse, en général d'un pays prospère, avec vignes, vignobles, vergers, cultures, canalisations faites par les moines. Cette tranquillité seulement troublée par l'invasion des hongrois qui fut un rapide raz de marée, devint après la victoire des armées de Conrad II vers 952, une paix profonde qui se prolongea pendant tout le long règne de Conrad-le-Pacifique (+ 993). Les malheurs allaient commencer pour le royaume de Vienne après l'an mille sous le règne du trop faible Rodolphe III le Fainéant (+ 1032). Le Dauphiné sortirait à la longue de ces convulsions.

Cluny avait bénéficié d'une longue période de paix au Xème siècle pour s'installer solidement dans la vallée du Rhône.

Note

- (1). Le premier chiffre est celui de la numérotation des chartes de Cluny selon l'édition de Bruel. Le second est celui de l'analyse qui en est donnée dans le Regeste Dauphinois d'U. Chevalier (Valence, 1913).

LE DECOR DES GAUFRIERS BOURGUIGNONS

P A R

M. L. ARMAND -CAILLAT

(Résumé)

Alors que les moules à gâteaux et les plaques à beurre ont fait l'objet de nombreuses études, les fers à gaufres n'ont guère retenu l'attention des historiens de l'art populaire.

Cependant, en Bourgogne, on en a exécuté beaucoup qui offrent un réel intérêt. Ils se rattachent à deux types principaux, suivant qu'ils sont destinés à la fabrication des gaufres proprement dites ou bien à celle des gaufrettes.

Faite de farine de froment, la gaufrette est une pâtisserie légère, mince, sèche, croustillante et sucrée, inséparable de toute fête familiale chez les vigneronns de la Côte Châlonnaise et Mâconnaise. L'instrument permettant sa cuisson, sur un feu de fagots ou mieux de sarments, se terminait, au bout de deux très longues tiges, par deux plaques ornées, d'abord rondes parfois au XVe ou au XVIe siècle, puis généralement rectangulaires. Ces plaques recevaient une décoration gravée au burin avec beaucoup de finesse. Les plus anciennes ont pu imiter l'ornementation d'une pièce de monnaie, représenter un animal (lapin), évoquer même (1567) une scène de chasse avec chien, veneur, cerf dans un paysage dont le ciel laisse voir des étoiles, un sceau de Salomon et un énorme swastika courbé.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, le décor, formé surtout de rinceaux, atteint ordinairement une remarquable ténuité; il est toujours différent sur chaque face. On note aussi des volutes, des fleurs, des dates, des armoiries, etc. La fabrication de ces friandises qu'on voulait non seulement exquisés, mais parée d'harmonieux dessins, a fait quelquefois choisir, pour l'exécution de l'ustensile, une matière plus noble et plus facile à travailler que le fer : le cuivre ou le laiton.

Les fers à grosses gaufres sont plus rustiques que les fers à gaufrettes. Leur forme générale est analogue, sauf en ce qui concerne les plats qui comportent un emboîtement. La pâtisserie qu'ils permettaient d'obtenir était épaisse, molle et nourrissante; faite de farine de sarrasin, elle constituait un élément solide, fort appréciable lorsque la récolte de blé avait été peu abondante. Certains fers à grosses gaufres du XVIIe siècle sont ornés, comme les fers à gaufrettes, de rinceaux, de fleurs, de quadrillages, de blasons même, mais avec moins de finesse. On remarque aussi la fleur de lys, des emblèmes chrétiens (ostensoir, croix, monogramme de Jésus), des invocations pieuses, à côté du sceau de Salomon et de l'arbre. Les dates et les noms ou initiales qu'on y observe donnent à penser que certains exemplaires, signés ou non, ont pu être offerts à l'occasion de mariages (XVIIIe, début XIXe s.).

../. ..

A partir de 1850 environ le décor, devenu purement géométrique, tend à devenir un quadrillage uniforme qui finit par étouffer toute recherche artistique.

Dès le XVIII^e siècle, on a fait quelques gaufriers de fonte; leur intérêt est généralement faible.

Il n'en est pas de même pour les gaufriers gravés au burin et dont le décor s'apparente souvent à celui que les menuisiers régionaux avaient sur réaliser en sculptant le bois. Parfois même, les rinceaux ne sont pas sans faire songer au très ancien "style celtique flamboyant", ce qui serait une bien singulière manifestation de notre tempérament national. (1)

(1) L'essentiel de cette étude a été publiée dans Arts et Traditions Populaires juillet 1956 p. 232-242.

MORTIERS DECORES DU CHALONNAIS

P A R

Melle S. TARDIEU

Attachée de Recherches CNRS.

Faisant suite aux recherches déjà entreprises par M. L. ARMAND-CAILLAT, nous avons essayé de dégager certaines constantes de l'étude de ces mortiers, en terre blanche ou jaune-paille, très peu cuite, dont on trouve encore un certain nombre d'exemplaires en Chalonnais.

Partant des exemplaires possédés par le Musée des Arts et traditions populaires, où sur lesquels ce Musée possédait une documentation, nous avons passé en revue les différents décors qu'ils présentaient. Ces décors sont, soit tracés par estampage à l'aide de poinçons de bois ou de métal, soit tracés à l'aide d'une pointe dans la terre encore crue. Ils peuvent être de deux sortes

- 1) inscriptions : de fabrication (Fait par Pierre Contant, tuilier à Gergy 1841), de dédicace (Claudine Dumont 1837), religieuse (Deieu soit béni) etc....

- 2) un décor géométrique, du Style que l'on peut appeler géométrique populaire, présentant des rosettes, des étoiles, des palmettes, des coeurs, des sceaux de Salomon, etc....

Certains décors de ces mortiers peuvent être rapprochés de ceux que l'on trouve sur certains chapiteaux romans, de ceux que l'on rencontre sur des éléments mobiliers.

La forme de ces mortiers est constante, et l'on peut remonter jusqu'à l'antiquité gallo-romaine pour retrouver cette coupe sur plan circulaire, généralement munie d'oreilles.

Si la fabrication semble pouvoir être attribuée à des tuiliers du Chalonnais, l'usage de ces mortiers pour le sol semble probable.

L'AGONIE DU BAS DE LAINE

PAR M. E. VIOLET.

(Résumé)

Au temps où la charité publique était la seule ressource contre les coups du sort, l'esprit d'épargne était poussé dans nos campagnes jusqu'à des limites aujourd'hui inimaginables. On épargnait surtout pour se constituer un viatique : c'était le bas de laine. Aussi, dans nos campagnes "étangés" - économiser, était le leit-motiv.

Cet état de choses dura jusqu'aux catastrophes des deux guerres aggravées par l'occupation qui ont ébranlé tant de vertus anciennes, état de choses qu'assombrit encore la fonte décourageante de la valeur de l'argent économisé.

Sur ce dérèglement vinrent les lois d'assistance; alors la raison d'être du bas de laine s'amenuisa encore puisque tout ce qu'on redoutait tant autrefois, charges de famille, maladies, maux de vieillesse, était dorénavant prévu et garanti : on pouvait donc mieux qu'autrefois jouir en toute quiétude de ce qui passait. Ce fut la décadence accélérée de l'esprit d'épargne.

Seuls y restèrent soumis par nécessité les petits et moyens possédants, trop âgés pour exploiter eux-mêmes leur bien et tristement relégués en marge des assurés sociaux dont leur catégorie est exclue.

A U T R E S C O M M U N I C A T I O N S

1) ARCHEOLOGIE

G.GREMAUD, Dijon préhistorique et protohistorique (Texte non remis.)

2) BEAUX-ARTS

R.HUYGHE, Hommage à Henri FOCILLON
(publié dans le Catalogue de l'Exposition FOCILLON, Musée de Dijon).

J.VALLERY-RADOT, Hommage à Jean VIREY

J.MICHOUD, L'oeuvre de Jean VIREY à l'Académie de MACON
(ces deux textes ont été publiés par l'Académie de MACON).

M.BARUTEAU, le portrait dans l'oeuvre de Prud'hon (texte non remis.)

A.COLLOT, L'Education de la Vierge dans un groupe en bois sculpté de Beaune (publié dans le Bull. du Synd. d'Init. de Dijon, janvier 1955).

3) HISTOIRE

J.BRELOT, Le peuplement de la Bresse Comtoise
(publié dans Annales, octobre 1954.)

J.BRELOT, Une chatellenie bressane : TREFFORT (texte non remis.)

J.RICHARD, Mathilde deMayenne, Duchesse de Bourgogne
(publié dans les Annales de Bourgogne, janvier 1958 sous le titre : Les alliances familiales des Ducs de Bourgogne aux XIIe et XIIIe s.)

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
<u>I- ARCHEOLOGIE.</u>	
A.MAZION, Découverte d'un atelier paléolithique dans la Vallée du Mesvrin	3
R.PARIS, Occupation gauloise et gallo-romaine de la forêt de Chatillon	4
L.ARMAND-CALLIAT, Le Chalonnais à l'époque de la Tene	5
A.MAZION, Deux nouveaux tracés de routes celtiques et romaines à signaler dans l'Autunois	6
R.MARTIN, Divers aspects culturels du Sanctuaire des Sources de la Seine	7
P.PARRUZOT et R. DIEHL, Un ouvrage militaire du haut moyen-âge? L'enceinte circulaire de Villenauxe la Petite (Seine et Marne)	9
<u>II- BEAUX-ARTS</u>	
P.QUARRE, J.B.GREUZE et J.B.LALLEMAND	21
P.TARTAT, le culte de Saint-Lazare à Avallon; la collégiale et l'église Saint-Pierre	23
<u>III- HISTOIRE</u>	
J.TOUTAIN, Note sur la persistance à travers le moyen-âge de traditions relatives à l'emplacement de la Tribu celtique des mandubiens	24
P.GRAS, La "Semaine anglaise" en Chalonnais au XVe siècle.....	27
CH.BOURRUD, A propos de la répartition de la taille à Chalon en l'année 1686	29
Dr LAROCHE, Le droit d'habitantage à Tournus au XVIIIe siècle	31
L.CHAMPIER, Un fait géographique d'origine Sociale :L'essor du vignoble en Bourgogne méridionale du XVIIe s.à la fin du XVIIIe s.	32
<u>IV- HISTOIRE DE CLUNY</u>	
R.P.LECLERCQ, Sur le rayonnement des Abbayes bourguignonnes au XIIIe s.	34
E.MAGNIEN, L'expansion de l'ordre de Cluny au long des grandes voies du moyen-âge	38
R.P.de la CROIX-BOUTON, Les Donations à Cluny dans le Viennois et le Tricastin vers le milieu du Xe siècle	44
<u>V- FOLKLORE</u>	
L.ARMAND-CALLIAT, Le décor des gaufriers bourguignons	50
Melle S.TARDIEU, Mortiers décorés du Chalonnais	52
E.VIOLET, L'agonie du bas de laine	53
Titres des communications non publiées	54

ERRATA

- P.7, 6e ligne, lire : C.R.
P.9, La photo n'a pu être publiée
P.17, 37e ligne, P.18, 31e ligne. P.20, 8e ligne, lire : fouille
P.19, note 2, 12e ligne, lire Lodz
P.25, 14e ligne, lire : fundantur -27e ligne, lire :Aeduensis
P.26, 20e ligne, lire : BRIGANDET
P.27, note 6, lire : Société éduenne
P.31, 44e ligne, lire : les administrateurs
P.37, note 4, 9e ligne, lire : LANDGRAF
P.42, 42e ligne, lire:Agrippa
P.45, 523, 692, 904, 1263, Souligner les mots en latin
P.45, 1152, Mettre un point entre Clun. et locum
P.45, 692 et 1263, lire : filius
P.47, 1009 et 1303, lire : Mauricii.